

Bryce Mackasey

## Bryce Mackasey accusé de fraude et corruption

Les trois principaux personnages dont les noms ont été mentionnés dans les enquêtes concernant *Les Ateliers d'usinage Hall* et la compagnie 109609, le député libéral Bryce Mackasey, l'ancien président du Bureau de commerce de Montréal,

### ANDRÉ CÉDILOT

Robert Harrison, et le président de la compagnie en faillite, Jean Bruyère, devront faire face à un total de 13 accusations de corruption et de fraude pour un montant de \$400 000 à l'endroit du gouvernement fédéral.

C'est ce qu'a annoncé, hier, le responsable des enquêtes judiciaires de la Gendarmerie royale du Canada au Québec, M.

Fernand Boivin, au cours d'une conférence de presse tenue dans les bureaux de la police fédérale, à Montréal. L'officier, qui était entouré de nombreux subalternes, s'en est tenu à la lecture d'un communiqué laconique dans lequel on ne fait nulle part mention du détail des plaintes qui ont été déposées vendredi dernier au greffe du Palais de

justice de Montréal.

Le député de Lincoln, en Ontario, Bryce Mackasey, devra répondre à une accusation de corruption de fonctionnaires judiciaires et à deux inculpations de fraude envers le gouvernement fédéral. Deux accusations de complot ont été ajoutées dans les dossiers de l'ex-président du Bureau de commerce de Montréal

(the Montreal Board of Trade), Robert Harrison, et du président de la compagnie *Les Ateliers d'usinage Hall*, Jean Bruyère. Les trois hommes doivent comparaître jeudi en Cour des sessions de la paix, à Montréal.

voir MACKASEY en A 2

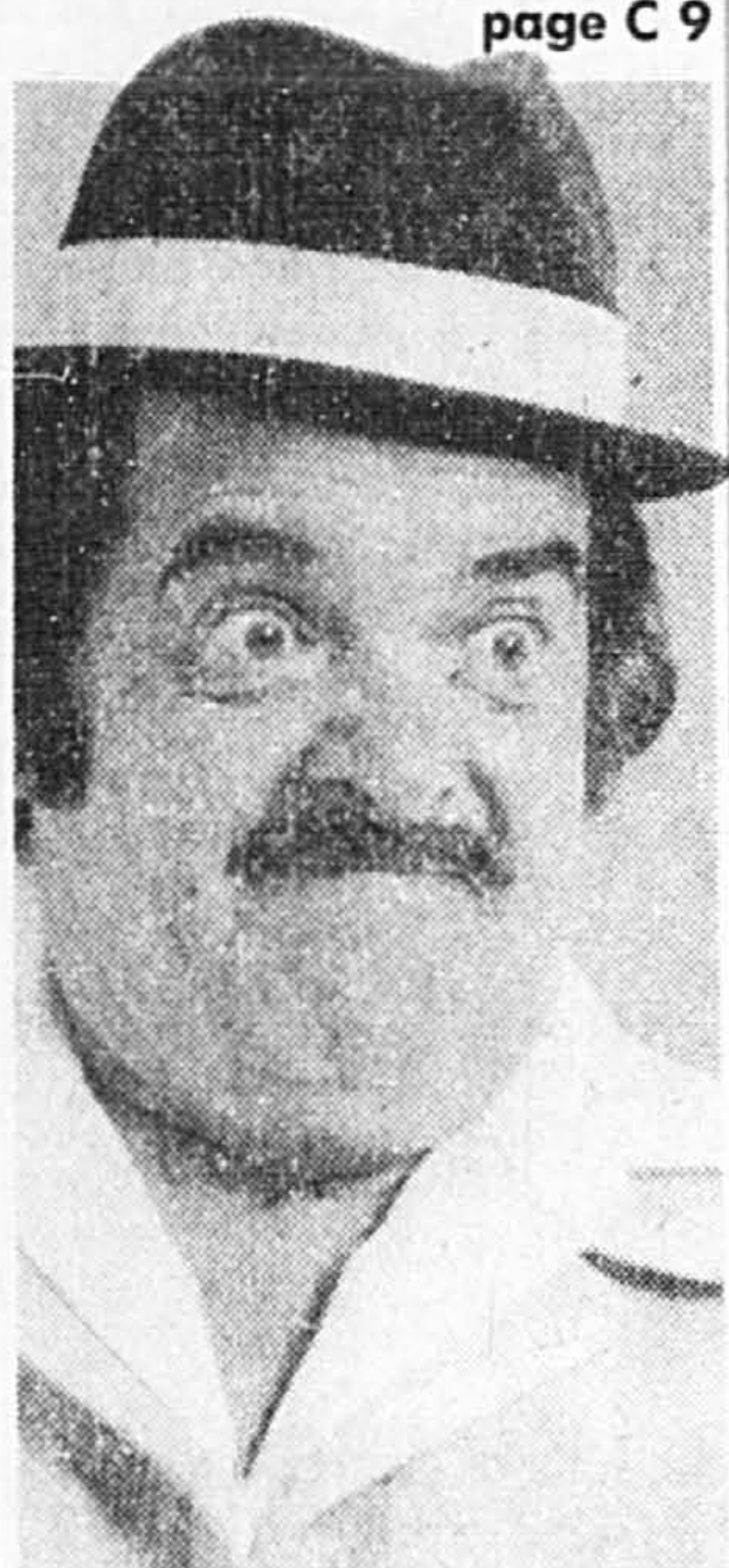
Autres informations en A 2

### AUJOURD'HUI

#### • DÉCÈS DE RÉAL BÉLAND

Ti-Gus, l'homme au petit chapeau rond, le *Gustave de Moi et l'autre*, est mort subitement d'une crise cardiaque. Il avait 62 ans.

page C 9



#### • ÉDITORIAL

Pour Vincent Prince, les appels à l'unité lancés par Gérard-D. Lévesque en vue du congrès d'octobre au leadership des libéraux provinciaux ont peu de chance d'être entendus. La tenue de ce congrès a trop longtemps été différée. Il lui semble, heureusement, que le choix du futur chef se fera de façon très démocratique.

page A 6

#### • L'ITALIE DES VINS

Angelo Gaja produit, dans le nord-ouest de l'Italie, des vins rouges d'appellation Barbaresco comptant parmi les plus beaux de ce pays. Des vins fruités et racés, plus séduisants et plus complexes que les meilleurs Barolo.

page E 1

### LA TAXE-ASCENSEUR NE SUIT PAS...

## Le prix de l'essence baisse encore

Les automobilistes peuvent retrouver le sourire: depuis quelques jours, l'essence a recommencé à baisser, jusqu'à 44.9 cents le litre, hier à Montréal. Par contre, la taxe-ascenseur ne semble pas sur le point de suivre et les Québécois paient encore 4 cents de trop le litre.

### FRANCINE OSBORNE

C'est le 2 mai dernier qu'Esso avait pris les devants et remonté l'essence ordinaire à 49.9 cents le litre dans ses libre-services. Les autres distributeurs s'étaient empressés de suivre. Mais depuis, les prix ont baissé petit à petit, chacun tentant d'augmenter sa part de marché et les autres intervenants voulant l'en empêcher.

Entre-temps, la taxe-ascenseur, établie à 40 p. cent du prix à la pompe, est maintenue à 15.8 cents le litre d'ordinaire, comme

si le prix au détail se situait à 55 cents environ. En fait, la taxe-ascenseur équivaut actuellement à 51 p. cent du litre à 44.9 cents. Si elle était ajustée au prix actuel, elle devrait se situer à 11.6 cents, c'est-à-dire 4.2 cents de moins qu'actuellement.

Au cabinet du ministre des Finances, Jacques Parizeau, on ne signale pas de relevé des prix de l'essence actuellement en cours, de sorte qu'une révision du niveau de la taxe-ascenseur n'est pas imminente. Il faut entre 2 et 3 semaines aux fonctionnaires pour effectuer un tel relevé sur l'île de Montréal et modifier la taxe ensuite.

#### En Ontario

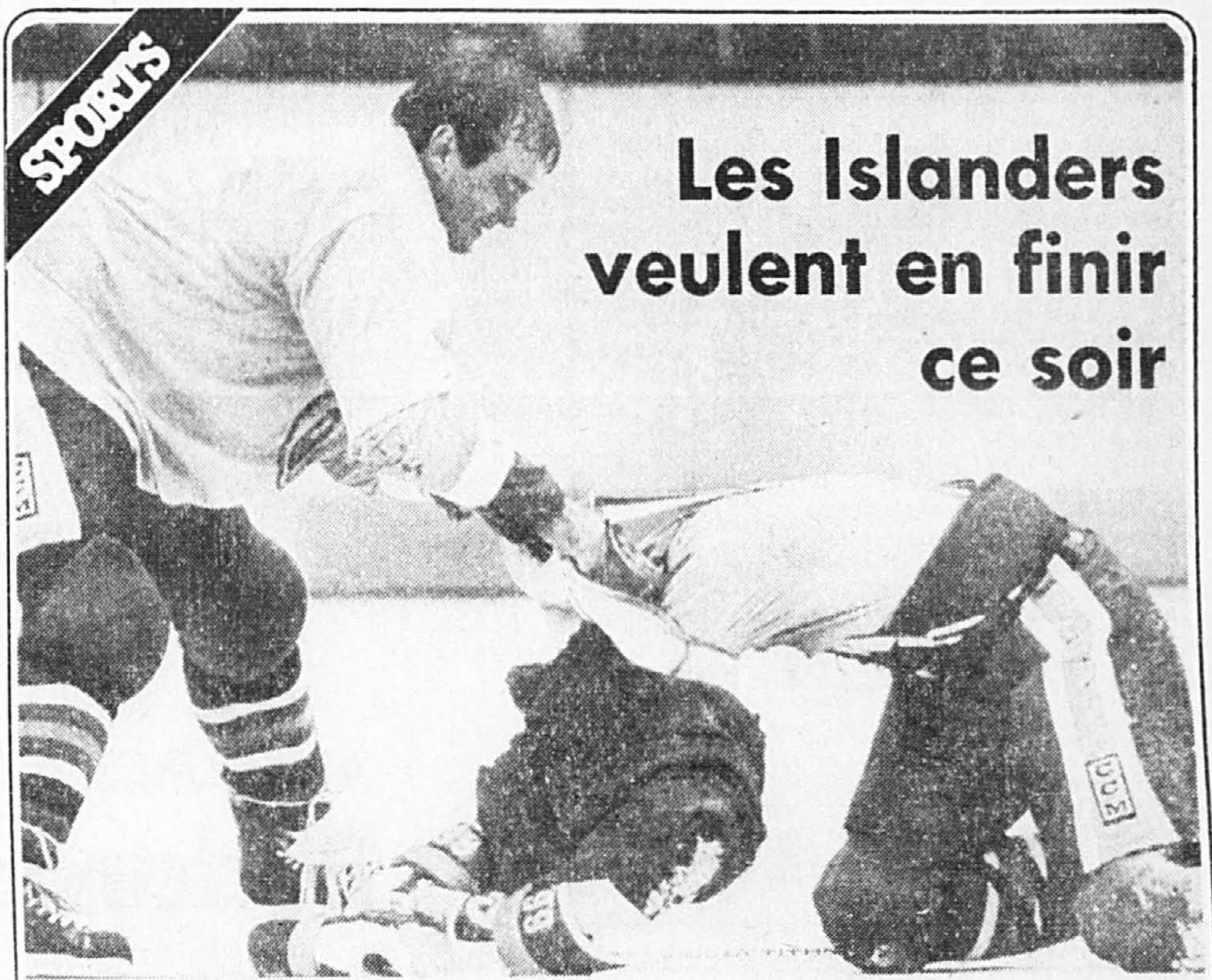
La guerre des prix de l'essence ne se limite pas au Québec. En Ontario, elle fait rage aussi et davantage encore. Hier, par exemple, on pouvait trouver de

voir ESSENCE en A 2



À Montréal hier, on pouvait trouver de l'essence à 44.9 cents le litre tandis qu'à Saint-Jean-sur-Richelieu, les meilleurs prix se situaient autour de 41.6 cents. En Ontario, on trouve de l'essence à 18 cents le litre...

photo Pierre McCann, LA PRESSE



### Les Islanders veulent en finir ce soir

photo UPI

### ... et Gretzky a le coeur à rire!

Une défaite, ce soir, signifierait un long voyage à Edmonton pour un 5<sup>e</sup> match et les Islanders n'y tiennent pas du tout. Al Arbour est mort de peur. Il sait, a-t-il confié à Réjean Tremblay, que Glen Sather peut trouver les bons mots pour « allumer » ses joueurs. Lui-même l'a fait en

1975 et avant lui, Happy Day en 1942, qui avait mis son meilleur attaquant sur le banc. Mais ça ne devrait pas arriver à Wayne Gretzky qui, hier, malgré le sérieux de la situation, avait encore le coeur à rire et à se tirer avec son coéquipier Garry Larivière.

pages 2 à 5

### MARC LEBEAU SUCCÈDE À FAUTEUX Vignola rompt avec le GAM

page A 10

Célébrons la journée mondiale des communications

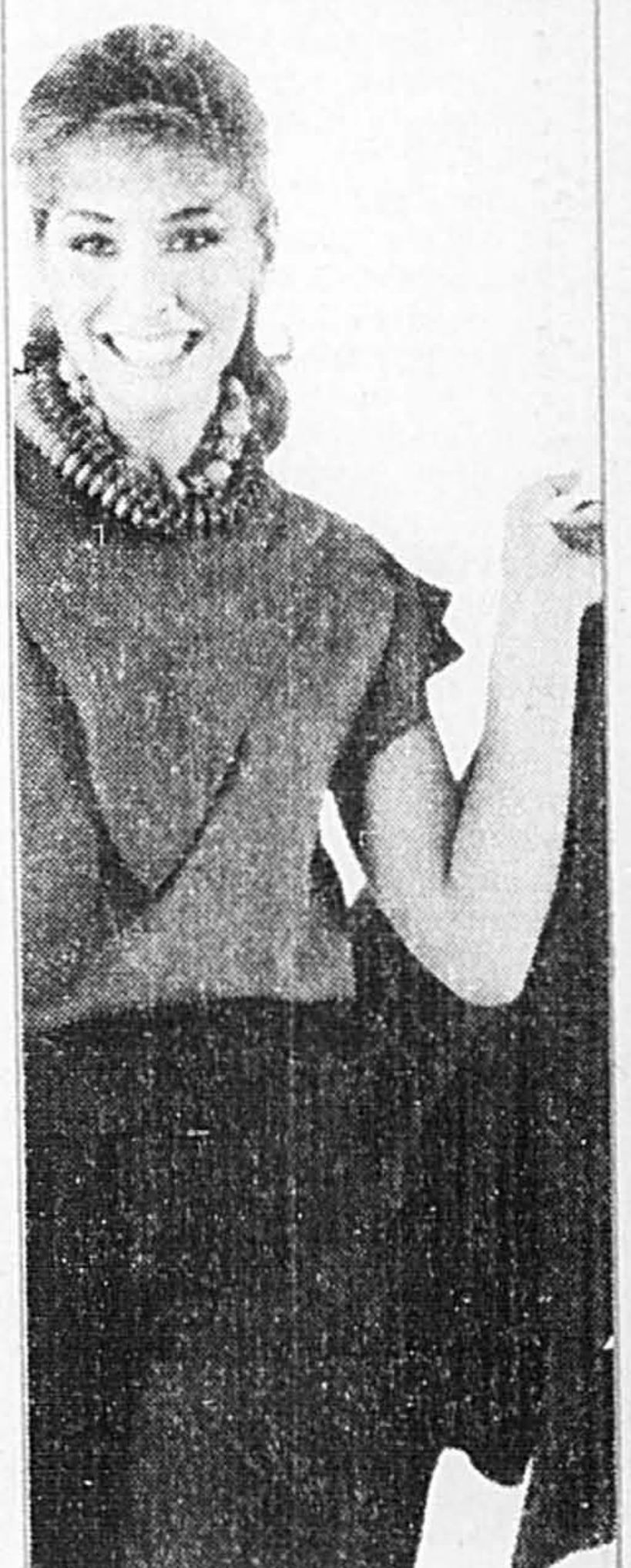
17 mai

19 ✕ 83

À l'occasion de la Journée mondiale des communications, LA PRESSE donne la parole au ministre Jean-François Bertrand, s'entretient avec Florian Sauvageau, ancien journaliste devenu professeur à l'université Laval, et livre les résultats d'une petite enquête qu'elle a menée auprès de partis politiques, de centrales syndicales et de groupes de pression sur le rôle des médias.

page A 8

### LA MODE



### Vivre en pantalons

page C 1

### SOMMAIRE

- Annonces classées.....D 4, D 10, D 11, E 2 à E 5
- Arts et spectacles.....C 8 à C 11
- Cinéma.....C 7
- Décès, naissances, etc.....E 7
- Économie... D 1 à D 3, D 5 à D 8
- Êtes-vous observateur?.....D 11
- FEUILLETON.....D 11
- Horoscope.....E 3
- Le monde.....B 4, B 5
- Météo.....A 2
- Mots croisés.....E 5
- « Mot mystère ».....E 5
- Quoi faire aujourd'hui.....C 7
- Télévision.....C 9
- Télé-câble.....C 9
- Tribune libre.....A 7
- Vivre aujourd'hui.....C 1 à C 6

### TABLOÏD SPORTS

- Bandes dessinées.....18
- Mots croisés.....18

L'Opéra de Montréal

Saison 1983-1984

Manon, Le Nozze di Figaro, Turandot, Rigoletto

Abonnez-vous maintenant! Renseignements: 514 842 2112

# MACKASEY

SUITE DE LA PAGE A 1

Selon les informations obtenues, les actes d'accusation font état d'une combine frauduleuse totalisant \$400 000 commise entre le 1er août 1981 et le 1er juillet 1982. L'enquête, qui a duré huit mois, a été menée par la brigade des faillites et de la contre-façon de la GRC, à Montréal.

**Mackasey**  
Pour sa part, M. Mackasey, 61 ans, est accusé « d'avoir accepté de façon illégale et corrompue ou obtenu ou voulu accepter de MM. Robert Harrison, Jean Bruyère et la compagnie 109609 Canada limitée un montant de \$400 000 pour lui-même, dans le but d'exercer de l'influence à titre officiel pour une transaction entre les Ateliers d'usinage Hall Limitée, ses filiales et le gouvernement du Canada ».

Un autre chef d'accusation précise que l'ancien député de Verdun « se serait servi de son influence ou aurait prétendu pouvoir se servir de son influence avec le gouvernement du Canada ou avec le ministre Jean-Jacques Blais ». Les trois accusations qui pèsent contre lui peuvent lui valoir une peine maximale de 19 années d'emprisonnement.

Les deux autres accusés, MM. Robert Harrison, 40 ans, et Jean Bruyère, 43 ans, sont inculpés d'avoir « donné ou offert à Bryce Mackasey de façon illégale et corrompue un montant estimé à \$400 000 dans le but d'exercer de l'influence à titre officiel en rapport avec la transaction entre les Ateliers d'usinage Hall, ses filiales et le gouvernement du Canada ».

**Audiences**  
Un comité spécial des Communes avait été mis sur pied à la demande expresse du député Bryce Mackasey afin de faire la lumière sur certaines allégations du quotidien *The Gazette* à l'effet qu'il aurait reçu une ga-

rantie de prêt de \$400 000 et \$22 500 en liquide pour intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'on fournisse des contrats à la firme Les Ateliers d'usinage Hall. D'après le reporter William Marsden, la compagnie 109609 avait été créée spécifiquement pour cette manoeuvre de lobbying.

Lors des audiences du comité, il avait notamment été établi que M. Bryce Mackasey avait encaissé un profit de \$150 000 en vendant en novembre 1981 à la



L'officier Fernand Boivin, de la GRC.

compagnie 109609 Canada Limitée pour \$400 000 d'actions qu'il détenait dans la firme Les Ateliers d'usinage Hall, laquelle connaissait de sérieuses difficultés financières. Les travaux du comité fédéral avaient été ajournés le 28 avril dernier, en attendant les résultats de l'enquête pilotée par les policiers de la GRC.

Affirmant de son côté que les affirmations du quotidien anglophone *The Gazette* étaient fausses, l'ancien président du Bureau de commerce de Montréal, Robert Harrison, avait intenté une poursuite de \$1,3 million contre ce journal. La cause était toujours pendante en Cour supérieure.

**Réactions**  
Par ailleurs, au cours d'une entrevue téléphonique accordée de sa résidence de Verdun, M. Mackasey a déclaré: « Je ne ferai rien pendant un jour ou deux. Mais vous entendrez parler de moi. Communiquez avec mon avocat si vous voulez en savoir plus. Je ne m'attendais pas à ça ».

De son côté, M. Bruyère, maintenant secrétaire général de la chaîne de télévision payante TVEC, s'est refusé à tout commentaire. Enfin, un porte-parole de M. Harrison a dit que toute déclaration « viendra de son avocat ».

# MISE EN ACCUSATION DE BRYCE MACKASEY

## Stupéfaction aux Communes

■ OTTAWA (PC) — C'est avec stupéfaction et incrédulいたé que les députés fédéraux ont accueilli, hier, la nouvelle voulant que le représentant libéral de Lincoln, M. Bryce Mackasey, soit formellement accusé par la Gendarmerie royale de corruption et fraude, en rapport avec la compagnie numérotée 109609.

« Je ne peux pas le croire, j'ai confiance en Bryce, je crois ce qu'il a dit ici aux Communes; sa réputation a été ternie par association et un concours de circonstances », a lancé le député libéral montréalais David Burger, tandis que l'ex-ministre Warren Allmand, de Montréal également, se refusait à tout commentaire.

Tous les députés libéraux interrogés étaient visiblement stupéfaits et la plupart réclamaient

d'attendre d'en savoir plus long avant de commenter.

Quant au ministre de la Justice Mark McGuigan, il soutient que ce sera aux Communes de décider s'il a le droit ou non de siéger comme député, advenant le cas où M. Mackasey serait finalement trouvé coupable. Il devait par ailleurs refuser formellement de commenter une affaire « qui est sub judice à compter de maintenant ».

D'ici la fin du procès, M. Mackasey a le droit de siéger comme n'importe quel autre citoyen dont la culpabilité n'a pas été établie, d'expliquer un spécialiste juridique des Communes, selon qui le Comité des privilèges et des élections, qui se penche actuellement sur le cas Mackasey a tous les pouvoirs requis pour dé-

cidier ou non de poursuivre son travail.

**Comité des Communes**  
Pour le député libéral David Smith, ainsi que pour le conservateur Chuck Cook, tous deux membres de ce comité, le groupe devrait mettre fin à ses travaux puisqu'il devient « redondant », doublant le procès qui aura lieu, précise M. Cook.

Le comité devait entendre ce matin M. Robert Simmonds, commissaire de la GRC, mais selon M. Smith, la poursuite des travaux de ce comité, réclamé par M. Mackasey, pourrait nuire à un procès équitable en révélant des faits qui de toute façon ne pourraient être retenus comme preuves par le tribunal. « Le mandat du comité était d'établir si les privilèges de député de Mackasey avaient été dé-

foués par les articles de la Gazette, ça n'a plus aucune espèce d'importance maintenant que des accusations sont portées », estime M. Cook.

Quant au député Mackasey, il a mandaté en matinée un avocat de Montréal, Me Raphael Schachter, pour le représenter.

Ce dernier devait confirmer que M. Mackasey avait été accusé et qu'il avait été sommé de comparaître en cour jeudi.

Il a toutefois déclaré ne rien connaître des intentions de M. Mackasey quant à sa présence aux Communes.

Pour M. Doug Lewis, leader adjoint des conservateurs aux Communes, il est toujours difficile de parler quand des accusations sont portées contre un collègue. Le Comité des privilèges peut poursuivre son travail, estime-t-il.

## Cauchemar sur le Métropolitain

Photo Jean-Yves LETOURNEAU, LA PRESSE

Le boulevard Métropolitain a été de nouveau hier matin le cauchemar des automobilistes. Une avarie à l'arbre d'entraînement des roues motrices d'un camion-remorque est à l'origine de la fermeture de la voie rapide en direction est durant près de 4 heures. Survenu à la hauteur de la rue Saint-Hubert, l'accident a nécessité l'intervention des pompiers de Montréal. Selon la police, en se brisant, l'arbre d'entraînement du tracteur a frotté contre le pavé et ainsi provoqué des étincelles qui ont enflammé les deux réservoirs d'essence du camion. Le feu s'est vite communiqué à la remorque qui contenait 51 000 livres de poudre pour fabriquer de la céramique. Selon l'agent Gilbert Lévesque de la SQ, la cargaison de la remorque qui appartient à CP Rail est une perte complète. L'eau ayant endommagé la poudre. Personne n'a été blessé et aucun autre véhicule n'a été impliqué dans l'accident.



## AUX JURÉS À SCELLER L'HISTOIRE DE TÉLÉ-MÉDIC

# Bédard: un homme courageux ou un vulgaire fraudeur?

■ D'ici les prochaines heures, un jury composé de sept hommes et de quatre femmes, aura à décider si l'homme d'affaires bien connu, Simon Bédard, a volé et fraudé la compagnie Télé-Médic, une entreprise spécialisée dans les soins à domicile.

### MARTHA GAGNON

Lors de sa plaidoirie hier, l'avocat de la défense, Me Bernard Lamarche, a présenté son client comme un homme courageux qui poursuivait un but humanitaire et pensait surtout à faire le bien. De son côté, le procureur de la Couronne, Me Serge Authier, a demandé aux jurés de ne pas se laisser endormir par toutes ces belles paroles. « Vous n'êtes pas ici pour dire si Simon Bédard est bon ou mauvais mais pour décider s'il a commis des actes criminels ».

Me Lamarche, le premier à prendre la parole, a déclaré qu'il était impensable de croire que Simon Bédard ait pu frauder sa propre compagnie. « Il a avoué qu'il avait pris dans la petite caisse les sommes d'argent qui étaient payées comptants pour des injections: \$19,640. C'était un salaire. Personne n'est venu dire

qu'il n'avait pas le droit de faire ça. La Couronne n'a pas prouvé l'intention coupable ».

L'avocat ajoute qu'il est vrai que ces revenus n'ont jamais été inscrits au bilan financier de Télé-Médic, de 1978 à 1980. « C'est une erreur et l'erreur est humaine. Simon Bédard n'est pas pire et pas mieux qu'un autre. Il ne s'est jamais caché pour prendre cet argent ».

Me Lamarche insiste sur le fait que son client est accusé d'un crime économique. « Dans ce genre de cause, il arrive souvent que l'enquête policière soit insuffisante. La Couronne se voit contrainte de constater l'échec de la poursuite (...) ».

Il invite ensuite les jurés à bien réfléchir pour tenter de savoir qui a réellement tué Télé-Médic? Est-ce Simon Bédard ou le ministre des Affaires sociales qui, selon lui, n'a pas fourni une aide adéquate à l'entreprise. « Simon Bédard ne cherche pas la pitié; il vous demande de l'acquiescer car il n'y a pas de preuve ».

Le procureur de la Couronne, Me Serge Authier, demande aux jurés de porter surtout leur attention sur la fraude plutôt que sur le vol. « Il ne fait aucun doute que Simon Bédard n'a pas agi dans le meilleur intérêt de Télé-Médic et

qu'il a frustré la compagnie. Les employés et les créanciers ont été les victimes ». Il a longuement expliqué qu'une compagnie était une entité juridique distincte de ses membres.

« Ce n'est que lorsque les vérificateurs-comptables ont constaté qu'il manquait des revenus que M. Bédard a parlé des sommes d'argent qui étaient payées comptants par les clients. On n'a jamais retrouvé le livre dans lequel l'infirmière inscrivait ces revenus », fait remarquer le procureur.

Concernant un chèque de \$11,000 que Simon Bédard a remis à son associé, le Dr Pierre Lassonde, Me Authier affirme que cette transaction a causé un préjudice à Télé-Médic qui connaissait à ce moment-là d'importantes difficultés financières. Le procureur a aussi rappelé que le policier de la Sûreté du Québec avait déclaré dans son témoignage que d'autres personnes avaient été accusées à la suite de son enquête sur Télé-Médic. « Il est faux de prétendre que l'on voulait à tout prix la tête de M. Bédard », explique Me Authier.

La tâche ne sera pas facile pour les jurés qui auront à éplucher plusieurs documents comp-

tables. Dès ce matin, le juge Gérald Ryan leur donnera ses directives.



Photo Réal SAINT-JEAN, LA PRESSE

Le docteur André Brosseau témoignant à titre d'expert lors d'une enquête du coroner qui s'était tenue en décembre dernier.

## Le Dr André Brosseau est décédé

■ Le Dr André Brosseau, l'un des pathologistes les mieux connus de l'Institut de médecine légale de Montréal, est mort d'une crise cardiaque, samedi soir, à sa maison de Laval. La nouvelle, qui n'a été connue qu'hier, a causé une grande surprise parmi ses collègues de l'Institut et les journalistes habituellement en rapport avec la morgue des tribunaux.

Selon un des ses confrères de travail, le docteur Jean Houllé, le docteur Brosseau, qui a mis son art et sa science au service de l'administration de la justice pendant quatorze ans, était un travailleur acharné. Il est celui qui jusqu'à l'année dernière pratiquait le plus grand nombre d'autopsies. Au dire du docteur Houllé, le départ prématuré du docteur Brosseau qui était aussi connu dans les milieux médicaux que judiciaires, crée un vide qui ne sera pas facile à combler.

En plus d'agir comme pathologiste, le docteur Brosseau trouvait le temps de faire de la clinique d'urgence. « Tout le monde ici garde un excellent souvenir du docteur Brosseau; on le voyait comme étant un pathologiste consciencieux et de grande valeur », a déclaré le docteur Houllé.

## ESSENCE

SUITE DE LA PAGE A 1

l'essence à 18 cents le litre. Au Québec, Saint-Jean-sur-Richelieu semble offrir les meilleurs prix, 41,6 cents, selon Pierre Després, porte-parole d'Esso, tandis qu'ailleurs en province, les prix sont à peu près les mêmes qu'à Montréal.

Selon Raymond Laroque, porte-parole de Sunoco, le mauvais temps du mois d'avril n'a pas arrangé les choses, les gens étant moins portés à sortir. La demande des produits pétroliers continue à baisser au Québec, ayant diminué de 8 à 10 p. cent au premier trimestre de 1983, comparativement à la même période en 1982.

Tant chez Esso, que chez Shell ou Sunoco, personne ne sait où va s'arrêter cette dégringolade. M. Després souligne qu'il n'est pas trop surpris de cette nouvelle baisse, car il existe, et pour un bon moment encore, des surplus de produits raffinés sur le marché.

### Qui écope?

Qui écope dans cette guerre des prix? Les raffineurs affirment que ce sont eux. En effet, dans un marché « normal », compte tenu des prix pétroliers fixés par Ottawa, l'essence ordinaire devrait se vendre plus de 55 cents le litre. Le producteur de pétrole brut recevrait alors 9,4 cents, le raffineur 11 cents, les gouvernements fédéral et provincial 32,9 cents, tandis que la marge du détaillant atteint au moins 2,4 cents. Comme les taxes, le prix au producteur et la

marge du détaillant sont des coûts fixes, c'est le raffineur-distributeur qui est perdant lorsque les prix baissent. Toutefois, il faut souligner que celui-ci est souvent aussi un producteur de pétrole et qu'il fait un profit sur son pétrole brut.

Néanmoins, les sociétés pétrolières font toutes état de baisses importantes de profits dans la vente et distribution des produits pétroliers. Dans son rapport annuel, Esso révèle, par exemple, que le bénéfice réalisé en 1982 dans le secteur des produits pétroliers est tombé à \$146 millions, comparativement à \$330 millions en 1981. Chez Gulf, le bénéfice tiré des produits raffinés a atteint \$83 millions l'an dernier, une forte baisse par rapport aux \$200 millions de 1981. Pour Sunoco (Sunoco), les bénéfices du secteur raffinage, pétrochimie et marketing ont baissé de 64 p. cent, à \$19 millions, l'an dernier.

Du côté des détaillants, le président de l'Association des services de l'automobile, Vincent Della Noce, précise que la plupart des détaillants jouissent d'une marge bénéficiaire fixe, sauf ceux qui sont encore régis par d'anciens contrats. Pour eux, la guerre des prix est profitable, car M. Della Noce explique qu'il vend plus d'essence quand le prix est plus bas, car les automobilistes achètent souvent pour un certain montant, \$10, \$20 ou \$30 par exemple.

## MEURTRE DE NORENA À MONTRÉAL-NORD

# Robert Lauzon est tenu criminellement responsable

■ Robert Lauzon, âgé de 25 ans, a été tenu hier matin par le coroner Roch Héroux, criminellement responsable de la mort de José Norena, âgé de 33 ans, un ressortissant colombien, abattu de cinq balles de revolver dans la soirée du 8 mai dernier, sur un terrain de stationnement situé à l'arrière du 11 575 de la rue P.M. Favier à Montréal-Nord.

### RAYMOND GERVAIS

Le docteur Jean Houllé, pathologiste auprès de l'Institut de médecine légale qui a pratiqué l'autopsie sur le corps de la victime, a déclaré qu'une seule des cinq balles qui ont atteint Norena était mortelle. Selon le médecin, le projectile meurtrier de calibre .38 a sectionné l'artère carotide de la victime après avoir pénétré par la joue droite. Le pathologiste a également révélé que des traces de brûlure sur l'épiderme de Norena, indiquant la proximité de tire, avaient été relevées. La femme de la victime, Mme Béatrice Norena, a déclaré au co-



Photo Pierre McConnell LA PRESSE

roner Héroux avoir reçu au cours de la soirée du 8 mai, vers les 21 h 30, un appel téléphonique d'un homme parlant français qui a demandé de parler à son mari. Quelques instants plus tard, son mari devait quitter pour la dernière fois le domicile conjugal, en lui disant qu'il reviendrait bientôt. L'agent André Belleau de la po-

lice de la CUM, un des deux policiers qui a procédé à l'arrestation du Lauzon quelques minutes seulement après le drame, a raconté avoir intercepté le véhicule suspect après avoir reçu la description de l'auto par la centrale des télécommunications de la police. L'agent Belleau a de plus déclaré avoir remarqué du sang frais sur la portière et sur l'aile gauche de l'automobile. M. Belleau a ajouté que son compagnon avait également retrouvé un revolver de calibre .38 sur la banquette avant de l'auto de marque Capri.

Après vérification, l'automobile dans laquelle prenait place Lauzon s'avère appartenir à la victime.

Le sergent-détective Roger David de la section des crimes contre la personne de la police de la CUM a déclaré pour sa part avoir retrouvé quatre sachets de cocaïne d'une valeur de près de \$16 000 sur la banquette arrière de l'automobile. Le témoin important ainsi que la victime étaient tous les deux connus des policiers.

La Quotidienne Tirage d'hier 7198 Numéro-boni 838897

### LA MÉTÉO

DATE: Mardi le 17 mai  
AUJOURD'HUI: Min.: 0 Max.: 14  
RISQUES DE GEL AU SOL  
DEMAIN: 0 à 12 ENSOLEILLÉ  
AVEC PASSAGES NUAGEUX

Québec			États-Unis		
Abitibi	- 8	4	Boston	13	16
Outaouais	1	13	Buffalo	3	19
Laurentides	- 5	7	Chicago	2	12
Cantons de l'Est	0	8	Miami	24	28
Mauricie	- 4	7	New York	11	19
Québec	1	11			
La C.-Saint-Jean	- 6	7			
Rimouski	1	7			
Caspésie	1	9			
Bas-Coteau	0	9			
Sept.-Îles	0	9			
Canada			les capitales		
Victoria	7	17	Amsterdam	15	19
Edmonton	6	19	Athènes	17	30
Regina	1	12	Acapulco	23	33
Winnipeg	3	9	Berlin	17	26
Toronto	3	14	Bruxelles	8	15
Fredericton	2	14	Buenos Aires	15	18
Halifax	4	11	Copenhague	10	16
Charlottetown	3	10	Genève	11	18
Saint-Jean	5	11	Hong Kong	22	27
			Le Caire	16	30
			Lisbonne	8	17
			Madrid	6	17
			Moscou	12	26
			Mexico	17	30
			Oslo	8	16
			Paris	9	19
			Rome	13	29
			Seoul	16	24
			Stockholm	4	18
			Tel Aviv	15	17
			Trinidad	26	31
			Vienne	14	31
			Washington	14	30
			Dallas	11	19

# Un prof congédié prend 20 otages avant de se tuer

BRENTWOOD, New York (UPI, AFP) — Un professeur auxiliaire qui avait été congédié la semaine dernière, est retourné armé d'un fusil à l'école secondaire de Brentwood où il enseignait et a tiré hier sur un élève de 15 ans et sur le principal, blessant le premier grièvement, l'autre moins sérieusement, avant de prendre une vingtaine d'autres élèves en otages. Tard en soirée, il se tirait une balle dans la tête sous les yeux du dernier otage qu'il détenait, mettant ainsi un terme au suspense qui a duré près de dix heures. Il a été transporté à l'hôpital où il repose dans un état critique.

« Je peindrai la route de la couleur du carnage », avait-il dit dans une déclaration diffusée à la radio. C'est d'ailleurs tout ce qu'il demandait contre la libération des enfants: que la radio fasse tourner des disques qu'il choisissait et diffuse son message.

Au début de la prise d'otages, un enfant qui fut pris de nausée eût la permission de quitter la classe où les élèves étaient retenus. Cela a donné l'idée à une douzaine d'autres de l'imiter, en provoquant leur vomissement, ce qui entraîna également leur libération.

L'homme, identifié comme étant Robert Wickes, 24 ans, a libéré graduellement les autres otages, un à la fois ou par groupe de deux, au fur et à mesure que la radio diffusait son message à

toutes les heures, accompagné des chansons qu'il avait choisies. Son message se résumait à ceci: il était traité injustement et voulait que tout le monde le sache. Wickes, qui a été hospitalisé déjà dans un établissement psychiatrique, est considéré comme un schizophrène paranoïaque aux tendances suicidaires. Les services secrets américains menaient une enquête à son sujet à la suite des déclarations qu'il avait faites récemment à son psychiatre et selon lesquelles il voulait tuer le secrétaire à la Défense, Caspar Weinberger, et le secrétaire d'Etat, George Shultz.

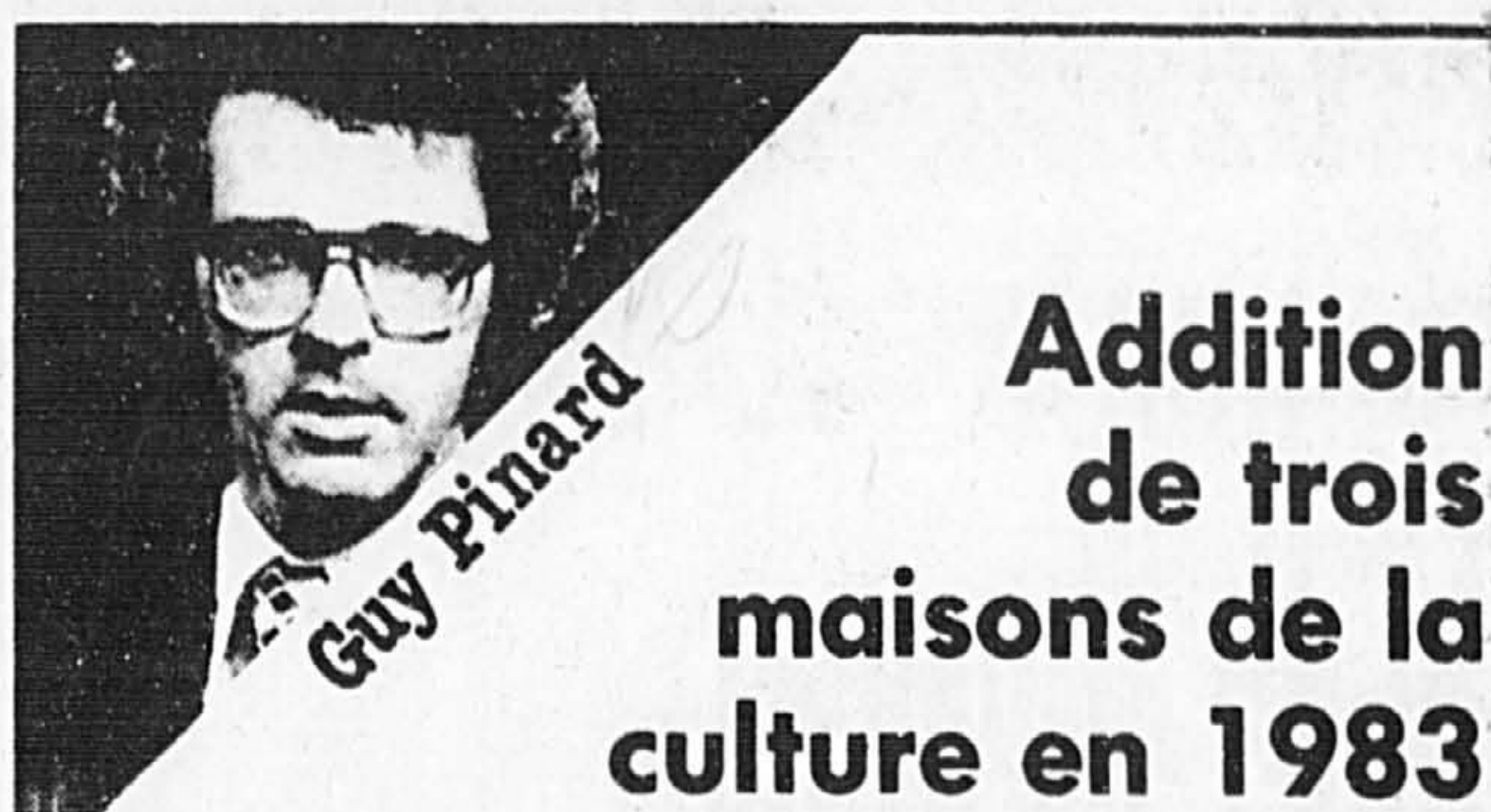
L'adolescent qui a été blessé et dont l'état est grave s'était battu avec le professeur auxiliaire, il y a deux semaines, et c'est à cette bagarre que Wickes devait son renvoi. Quant au garçon, il avait été suspendu de l'école et y retournerait hier pour la première fois.

Avant de se tirer une balle dans la tête, Wickes avait demandé à la station de radio de faire entendre  *fooling Yourself de Styx*, une chanson racontant l'histoire d'un jeune homme en colère qui a l'impression de ne pas avoir d'avenir. Il avait demandé que cette chanson soit dédiée à ses parents et à son frère.

A un de ses derniers otages, une adolescente, Wickes a donné en cadeau un exemplaire de  *Catcher in the Rye* (de J. D. Salinger) qu'il avait autographié à son intention.



Le principal de l'école secondaire de Brentwood, blessé d'un coup de feu par un professeur auxiliaire qu'il avait congédié, est transporté sur une civière. Téléphoto UPI



## Addition de trois maisons de la culture en 1983

La Ville de Montréal décidait en 1980 de doter le territoire montréalais de « maisons de la culture » afin de décentraliser la culture en l'implantant dans les milieux dits populaires.

De toutes les décisions prises par l'équipe Drapeau-Lamarre depuis que ce dernier a hérité de la présidence du Comité exécutif de la Ville de Montréal, c'est probablement la meilleure, peut-être parce qu'elle est moins artificielle que d'autres, comme par exemple ce qu'on appelle pompeusement la revitalisation des artères commerciales, qui ne contribue finalement qu'à embêter tout le monde.

M. Yvon Lamarre a d'ailleurs raison de décrire ces maisons comme étant « de petites places des arts de quartier », puisque leur rôle trop méconnu vise à diffuser la culture sous une très grande variété de formes: musique, poésie, lecture, expositions, théâtre, pantomime, marionnettes, contes, etc., en plus d'offrir tous les services réguliers d'une bibliothèque moderne.

« Si les Montréalais en général et les gens de l'extérieur ont eu droit à leur grande Place des arts, les citoyens ont, croyons-nous, aussi droit chez eux, dans leur quartier, à leur petite place des arts », disait-il récemment.

### Onze maisons au programme

Pour le moment, le programme de la Ville de Montréal prévoit 11 maisons du genre sur le territoire de la ville. Deux sont déjà ouvertes à la population, soit la maison Maisonneuve, dans le quartier du même nom, et la maison Marie-Uguay, dans le quartier Ville-Émaré.

Trois autres viendront s'ajouter cette année. Il s'agit de la maison Côte-des-Neiges, à l'angle du chemin de la Côte-des-Neiges et de l'avenue Jean-Brillant, déjà ouverte en partie; du patronage Le Prévost, rue Christophe-Colomb, qui doit ouvrir ses portes à l'automne; et de la maison du Plateau-Mont-Royal, qui offrira ses services aux citoyens dans l'ex-annexe de l'école D'Arcy-McGee, en décembre prochain.

Le programme triennal d'immobilisations prévoit six autres maisons du genre. Viendront en effet s'ajouter la maison Notre-Dame-de-Grâce en janvier 1984, la maison Parc-Frontenac, la maison Rosemont et la maison Mercier en 1985, et la maison Ahuntsic au printemps de 1986.

### La maison Côte-des-Neiges

Outre les habituels services de bibliothèque, la maison Côte-des-Neiges comprendra un amphithéâtre pour 150 personnes, un studio polyvalent, une salle d'exposition et une salle de communications. Le nouvel immeuble offrira également des prévisions pour la projection conventionnelle et la rétrospection, ainsi qu'une salle de bricolage pour les enfants.

Cette maison de la culture sera logée dans un édifice neuf de trois étages construit au coût de \$3,8 millions par la société Construction Château Saint-Marc Inc. en vertu d'un contrat accordé par le Conseil municipal en décembre 1981. La maison sera, bien sûr, accessible à toutes les personnes handicapées.

Les subventions des paliers supérieurs de gouvernement viendront de deux sources. La ville touchera une somme de \$714 033 du ministère des Affaires municipales dans le cadre du Programme d'amélioration des équipements communautaires (PAEC) financé par Ottawa et Québec, et un montant de \$595 652 du ministère des Affaires culturelles dans le cadre de son Programme d'aide aux bibliothèques (PAB).

### Une certaine critique

Tout en reconnaissant le bien-fondé de cette maison de la culture, certains citoyens du secteur se sont interrogés sur la pertinence de construire un édifice neuf quand on aurait bien pu utiliser l'école désaffectée Notre-Dame-des-Neiges située tout près du nouvel édifice, comme on a fait dans d'autres quartiers.

Sur ce point, le bureau du président du Comité exécutif est beaucoup moins loquace, se contentant d'affirmer qu'une telle solution n'aurait été ni adéquate, ni rentable, à tous les points de vue, la transformation ayant comporté plus d'inconvénients que d'avantages aux yeux de la Ville de Montréal. J'aurais apprécié qu'on me le prouve clairement, en m'indiquant sur quelles études on se basait pour faire une affirmation aussi rigide.

Heureusement, les utilisateurs des jardins communautaires qui se trouvaient à l'emplacement choisi par la ville pour l'érection de cette maison de la culture n'auront pas tout perdu. En effet, le jardin communautaire a tout simplement été déplacé de l'angle nord-ouest à l'angle sud-est de l'intersection Côte-des-Neiges/Jean-Brillant.

### Un complément d'informations

M. Jacques Alary, de l'Association du camionnage du Québec, veut préciser que le tournoi des chauffeurs routiers prévu au quai Jacques-Cartier du Vieux Port pendant la Semaine nationale du transport, ne fait pas que changer de lieu (le spectacle était jadis présenté aux Galeries d'Anjou), il change aussi de visage. Le tournoi de cette année mettra l'accent beaucoup plus sur la sécurité que sur le spectacle, et les quatre champions couronnés ce jour-là porteront les couleurs du Québec lors du championnat canadien, au mois d'août, à Montréal.

# La Couronne s'oppose à un plaidoyer de culpabilité

POUR EMPÊCHER LA LIBÉRATION D'UN INDIVIDU DANGEREUX

Au nom de l'intérêt public, la Couronne s'est opposée hier à ce qu'un individu qu'elle croit un dangereux aliéné, plaide coupable à une accusation de voie

### MARTHA GAGNON

de fait contre un policier. Cette procédure inusitée a fait sursauter le juge Roch Lefrançois, de la Cour criminelle, qui voit là un « subterfuge » pour faire interner Yvon Pépín, 43 ans.

Le procureur de la Couronne, Me France Charbonneau, s'est objecté à ce que l'accusé enregistre un plaidoyer de culpabilité

## La Ville met un frein au stationnement sauvage

Le Conseil municipal de Montréal pense avoir trouvé le moyen d'éliminer le stationnement « sauvage » que semblent pratiquer trop d'automobilistes peu scrupuleux des droits de la propriété.

Un nouveau règlement adopté au cours de la dernière séance du conseil de ville, permettra dorénavant à la police de la CUM d'intervenir dans tous les cas où les propriétaires de terrains privés auront à se plaindre de la présence gênante de véhicules stationnés sans leur autorisation. La police pourra alors, à son gré, émettre une contravention ou faire remorquer le véhicule à la fourrière.

L'administration veut ainsi répondre à de multiples plaintes venues notamment de l'Université de Montréal ou encore de résidents des abords du Stade olympique. Elle rappelle qu'une réglementation similaire existe depuis plusieurs années dans plusieurs villes de l'Ontario.

Le nouveau règlement s'applique à « tout emplacement appartenant à une personne autre que la Ville et ses organismes ». Le RCM estime que le règlement va trop loin et qu'il ne prévoit plus un pouce carré qui puisse lui échapper. Il aurait souhaité que le règlement se borne au stationnement résidentiel et se demande s'il n'y a pas là encore prétexte à des revenus additionnels. Mais, à majorité, le conseil a préféré disposer du règlement tel qu'il avait été conçu par les services du contentieux.

Le défendeur de la motion, M. Pierre Lorange, a ajouté que le contentieux surveillerait justement l'application du règlement et que s'il y avait des abus de la part de certains propriétaires, le conseil pourrait être appelé à le modifier à nouveau.

afin qu'il ne soit pas remis en liberté. Elle a fait valoir que Yvon Pépín souffrait d'aliénation mentale et qu'il devait être gardé à l'institut psychiatrique Pinel.

En mars dernier, un jury a acquitté Yvon Pépín qui était accusé d'avoir tué sa logeuse, Mme Gertrude Vézina, 64 ans, dont le corps a été trouvé mutilé sous le lit, dans sa maison sur la rue Henri-Julien. Les jurés ont conclu qu'il n'y avait pas de preuve contre Pépín.

Quelques semaines plus tard, on l'accusait cette fois de voie de fait contre un policier lors de son arrestation. Me Lise Côté, l'avocat de la défense, a déclaré hier que la Couronne tentait de se servir indûment des tribunaux. « On essaie de faire indirectement ce qu'on ne peut faire directement. On veut que mon client soit interné alors qu'il souffre d'une mala-

die qui peut être traitée en clinique externe ».

Le sergent-détective, André Bisson, est venu raconter que lors de son arrestation, Pépín était dans un état démentiel. Il se prenait pour Dieu et disait des paroles incohérentes.

Un autre témoin, le Dr Jacques Talbot, de l'institut Pinel, a expliqué que l'homme était un maniaco-dépressif chronique qui avait toujours besoin de médicaments. Il a fait des séjours à Pinel plus d'une dizaine de fois.

Selon le médecin, Yvon Pépín refuse d'admettre qu'il est gravement malade. Dès qu'il se trouve loin de son médecin, il cesse d'absorber ses médicaments. Il est, selon l'expression du Dr Talbot, comme un « bâton de dynamite qui peut éclater à tout moment ». Malgré tout, il ajoute qu'il ne peut recommander la cure fer-

mée si on lui demande de se prononcer immédiatement. Actuellement, Yvon Pépín se porte bien.

Le juge Lefrançois, qui est conscient qu'un acquittement pour aliénation mentale serait pire qu'une condamnation puisqu'il signifierait l'internement, a déclaré: « C'est rempli de gens comme ça dehors ». Il a tout de même décidé de réfléchir sur la question et de rendre une décision le 29 juin prochain.

Le procureur de la Couronne, Me Charbonneau, s'est dit indignée de constater que l'on parlait de vengeance et de sale boulot alors que son seul désir était de protéger la société. La défense a pour sa part expliqué qu'elle avait découvert un seul cas de jurisprudence en Colombie-Britannique où l'individu avait été déclaré dangereux pour avoir commis une offense très sérieuse.

## OUTRAGE AU TRIBUNAL À LA CTCUM

# Les syndiqués de l'entretien comparaitront le 13 juin

(PC) — L'exécutif et le Syndicat du transport de la CUM (entretien), devront comparaître le 13 juin prochain sous une accusation d'outrage au tribunal, relativement aux débrayages de la semaine dernière.

L'acte d'accusation découle d'une injonction provisoire accordée à la Commission de transport de la CUM par le juge Louis Tannenbaum, de la Cour supérieure, mercredi dernier, à la suite d'un arrêt de travail illégal de ce syndicat de 2200 membres.

Le syndicat a convoqué ses

membres à nouveau, mercredi soir, une fois l'injonction accordée. Un vote a de nouveau été pris et le service de transport en commun de la CUM a été paralysé à nouveau le lendemain, rappelle l'acte d'accusation rédigé par les procureurs de la CTCUM.

L'accusation demande que tous les membres de l'exécutif et le syndicat affilié à la CSN soient condamnés à une amende qui n'excède pas \$50 000 pour chaque violation de l'ordonnance.

Selon le procureur de la CTCUM, ces violations consis-

tent grosso modo en un refus de contremander la grève entreprise mercredi et en la convocation de l'assemblée syndicale de mercredi soir où les participants ont vraisemblablement refusé de respecter l'injonction.

Le président du syndicat, M. Jacques Morrissette, congédié par la CTCUM jeudi soir, est accusé nommément d'avoir suggéré le défi à l'injonction et la poursuite de la grève illégale.

Les autres membres de l'exécutif sont accusés d'avoir appuyé la « recommandation personnelle » de M. Morrissette en faveur du défi à l'injonction.

Me Gaston Pouliot, qui a soumis au juge Tannenbaum les allégations de la CTCUM, a précisé au cours d'une conférence de presse impromptue que sa preuve n'est pas encore organisée.

Me Pouliot a inclus dans sa requête le conseil d'administration du syndicat — conseil de tutelle créé par la Loi 16 de l'Assemblée nationale jeudi.

Les tribunaux peuvent condamner à la prison un citoyen reconnu coupable d'outrage au tribunal.

M. Morrissette a été condamné trois fois pour outrage au tribunal, soit en 1974, en 1978 et en janvier 1983. En cette dernière occasion, lui-même et deux autres membres de l'exécutif ont été condamnés à des peines de prison.

## CTRSM: les médiateurs remettent leur rapport

Les deux médiateurs nommés par le président du Conseil des services essentiels, Me Bernard Bastien, pour aider les parties en cause dans le dossier des transports en commun de la Rivière-Sud de Montréal (CTRSM), remettent leur rapport aujourd'hui.

Ils ont rencontré la partie patronale ainsi que les représentants des chauffeurs d'autobus, membres de la section locale 3333 affiliée au Syndicat de la fonction publique du Canada (SCFP). Les parties seront convoquées ultérieurement. Elles

n'ont pas encore soumis d'entente ou de liste de services essentiels conformément à la loi.

Les chauffeurs d'autobus qui ont voté en faveur d'un mandat de grève à 51 p. cent, pourraient déclencher la grève à la fin du mois. Mais le Conseil n'a reçu aucun avis de la part du syndicat. Amendé en juin 1982, le Code du Travail prévoit maintenant que dans un service public, le droit de grève est acquis seulement si un avis et une entente ou une liste des services essentiels sont soumis au Conseil au moins sept jours avant la grève.

CAHIER SPÉCIAL

# LOISIRS D'ÉTÉ

la presse

DATE DE PUBLICATION: LE SAMEDI 4 JUIN  
DATE DE TOMBÉE: LE MARDI 24 MAI

PUBLICITÉ GÉNÉRALE: 285-7306  
PUBLICITÉ DE DÉTAIL: 285-6874



# Nid-de-Corbeau: «Pas question d'autres compromis» (Trudeau)

■ WINNIPEG — Au terme d'une tournée de deux jours dans l'Ouest canadien, le premier ministre Trudeau a clairement fait savoir que le gouvernement irait de l'avant tel que prévu avec la nouvelle politique sur le transport des grains.

Parlant hier soir devant 500 militants libéraux, M. Trudeau a déclaré qu'après 86 ans il était temps de modifier la politique du Nid-de-Corbeau.

## MAURICE JANNARD

Le débat autour du Nid-de-Corbeau soulève de grandes passions dans l'Ouest et l'on accuse le gouvernement libéral d'avoir cédé aux pressions du Québec.

M. Trudeau a abordé cette question hier devant ses partisans. Il a affirmé qu'au contraire les agriculteurs du Québec avaient intérêt à ce que les tarifs sur le transport des grains ne soient pas modifiés.

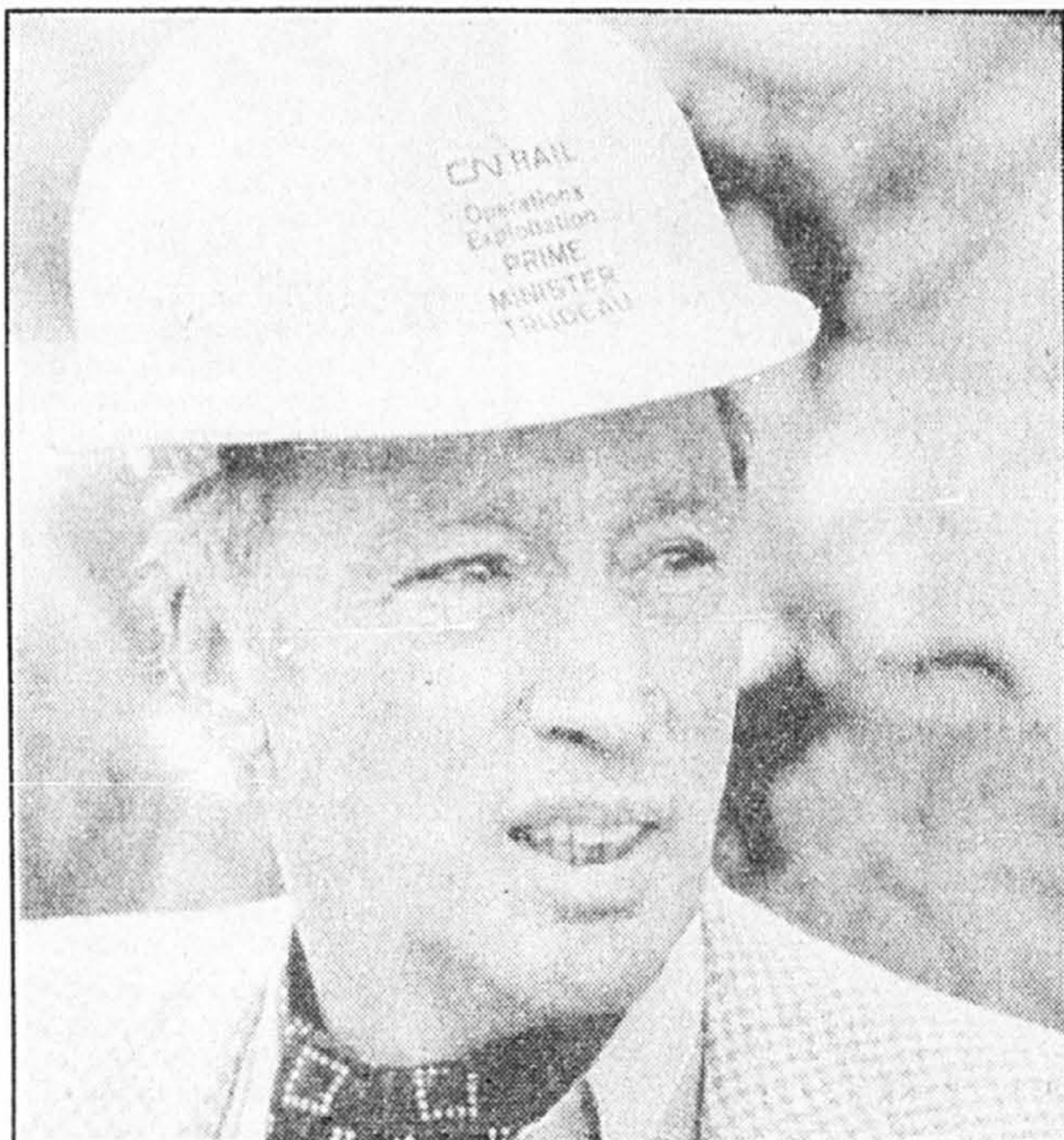
« Québec profite de bons prix actuellement pour les grains et les agriculteurs auraient sûrement préféré que la situation ne change pas pour les cent prochaines années », a-t-il dit.

Puis il a poursuivi : « C'est pour l'Ouest qu'il faut changer le Nid-de-Corbeau, car cela va amener des investissements ici ».

La veille, le premier ministre avait rencontré neuf dirigeants du monde agricole de l'Ouest à Jasper, en Alberta. A cette occasion, M. Trudeau a été très explicite aussi : c'est maintenant qu'il faut changer le Nid-de-Corbeau.

## Peu de changements

Le premier ministre a fait savoir aux leaders agricoles que le projet de loi déposé par le ministre Pépin au Parlement subirait peu de transformation.



M. Trudeau a commencé sa journée d'hier par une visite de travaux de modernisation qu'effectue le CN dans l'Ouest. photo UPC

M. Pépin a déjà apporté des changements majeurs au plan qu'il avait dévoilé il y a trois mois. Pour le gouvernement, ces changements sont suffisants.

Cette rencontre a permis de dévoiler les divisions qui règnent dans l'Ouest à propos de la nouvelle politique. Comme le Québec, les différentes coopératives de grains de l'Ouest (Wheat Pools) appuient les nouvelles propositions du ministre Pépin.

Par contre, les éleveurs de bétail s'y opposent. Les premiers

auront finalement raison. « Les Wheat Pools ont crié plus fort que les éleveurs », s'est contenté de dire M. Trudeau l'autre soir.

Le ministre fédéral de l'Agriculture pourrait cependant fournir une certaine aide aux éleveurs de l'Ouest, aurait laissé entendre M. Trudeau aux dirigeants agricoles.

## Une manif

Hier, à Winnipeg, devant l'hôtel où parlait M. Trudeau, une centaine de personnes manifes-

taient, ce qui est beaucoup moins que ce que certains avaient prévu. Certaines personnes maifestaient contre le Nid-de-Corbeau, d'autres contre le missile Cruise.

A ce sujet, le premier ministre a affirmé dans son discours qu'il venait tout juste de rencontrer les leaders du mouvement pour le désarmement nucléaire.

« La question nucléaire est très angoissante », a-t-il affirmé. Toutefois, il a indiqué que le Canada resterait fidèle à ses engagements envers l'OTAN.

M. Trudeau a souligné que c'est en 1979, sous le gouvernement Clark, que le Canada avait accepté de suivre la politique de l'OTAN, politique à deux voies.

D'une part, négocier avec les Soviétiques pour les amener à réduire leurs armes. D'autre part, déployer le Cruise et le Pershing comme armes de dissuasion.

## Histoire de train

M. Trudeau avait commencé sa journée par une visite des travaux que le Canadien National effectue dans l'Ouest pour moderniser son réseau.

Cette visite a failli ne pas avoir lieu, car une heure avant le départ du premier ministre, un dérangement s'est produit sur la voie ferrée, à l'Ouest de Jasper.

Deux convois se sont frappés, alors qu'un train en a percuté un autre par derrière. Heureusement que leur vitesse réduite n'a provoqué aucun blessé grave, seul le conducteur de la seconde locomotive s'en tirant avec des blessures mineures.

La direction du CN attribue l'accident à une erreur humaine. L'accident découle des grands travaux qui sont effectués sur le réseau.

Après avoir dégagé la voie, le train amenant le premier ministre a pu poursuivre son trajet.



Jacques Bouchard

# Clark déclasserait ses adversaires au premier tour

■ Optimisme et prudence, hier, chez les organisateurs de Joe Clark à la suite de la publication d'un sondage selon lequel le chef démissionnaire du Parti conservateur déclasserait ses adversaires au premier tour du scrutin lors du congrès à la direction du début de juin à Ottawa.

Selon les résultats dévoilés hier à la suite de cette consultation effectuée auprès de 530 délégués la semaine dernière par la faculté de journalisme de l'université Carlton pour le compte de Southam News et de la chaîne de télévision Global, M. Clark récolterait 35 p. cent des intentions de vote au premier tour. Il serait suivi par Brian Mulroney avec 19 p. cent et par John Crosbie avec 14 p. cent.

Il faut d'abord ici souligner que cette consultation auprès de 530 délégués sur les 3,000 personnes qui ont droit de vote, est très représentative.

Dans l'hypothèse où cette estimation resterait la même jusqu'au congrès de direction, cela voudrait dire que Clark récolterait 1,050 voix au premier tour, Mulroney 570 et Crosbie 420.

Si ces chiffres se maintiennent, il devrait donc y avoir un deuxième tour de scrutin. C'est Crosbie qui passerait en tête avec une intention de vote de 27 p. cent. Il serait suivi de Mulroney avec 14 p. cent et Clark ne récolterait que 4 p. cent. Comme c'est d'ailleurs le cas lors des résultats estimés pour le premier tour, les autres candidats ne récolteraient que très peu d'intention de vote.

Sans mettre les résultats de ce sondage en doute, il faut cependant mentionner qu'une consultation de ce genre réalisée par le même organisme et pour les mêmes médias d'information, lors du congrès général du PC à Winnipeg, en janvier, était grandement erronée. On indiquait alors que 76.7 p. cent des délégués se prononceraient contre un congrès de révision. Ce ne fut évidemment pas le cas, et en obtenant un maigre appui de 66.9 p. cent Joe Clark décida alors de remettre son poste en jeu.

## Toujours le premier tour

Pour les organisateurs de Clark, la priorité demeure la même. Il faut que ce dernier soit reconfirmé dans ses fonctions dès le premier tour de scrutin, car sinon tout est possible.

Tout le travail sera encore davantage axé sur le besoin de convaincre les indécis ou ceux qui ne veulent pas se prononcer ouvertement. Ce nombre se situait, selon le sondage publié hier dans le quotidien anglophone « The Gazette » à 23 p. cent.

Par ailleurs, il y a un élément fort important à retenir et qui pourrait peut-être s'avérer capital sur le parquet du congrès. Il a en effet été établi dans cette consultation que 80 p. cent des délégués choisis en vue d'appuyer Clark étaient des inconditionnels. Ce chiffre tombe à 67 p. cent pour Mulroney et à 59 p. cent pour Crosbie.

Compte tenu du fait que 59 p. cent des personnes interrogées estiment que le prochain chef du Parti conservateur devrait maîtriser parfaitement le français et l'anglais, c'est un atout majeur qui pourra jouer en faveur des candidats Clark et Mulroney.

Il sera intéressant de surveiller si ces chiffres se maintiendront lors du prochain sondage qui sera effectué par l'université Carlton au cours de la semaine précédant le congrès.

## Un sondage qui tombe à point

A un mois de l'échéance d'Ottawa, on peut dire que ce sondage tombe à point pour le clan Clark. Cette situation le favorise pour recruter du financement pour le sprint final de cette campagne amorcée à la fin de janvier dernier.

« Il est bien évident que cela va nous aider grandement et contribuera à influencer nos généreux donateurs », a souligné à LA PRESSE un membre influent de l'organisation Clark au Québec. Il a précisé que les dons seront beaucoup plus considérables maintenant pour Clark et pour ses adversaires qui se verront couper quelque peu les vivres. Il a ajouté que ce sondage tombait très à point et à un moment crucial de la campagne.

De son côté, les organisateurs de Mulroney au Québec, ont émis un communiqué laconique pour commenter le sondage. On y souligne : « Nous sommes toujours encouragés par un sondage qui indique que nous sommes dans une solide deuxième position, qui s'améliore d'ailleurs quotidiennement ».

Le comité Brian Mulroney ne manque toutefois pas de préciser qu'une erreur évidente s'est toutefois glissée dans ce sondage, en ce qui a trait aux résultats en provenance du Québec en notant : « nous savons en effet que 446 délégués québécois, partisans de M. Mulroney, étaient enregistrés comme délégués à la fin de la semaine dernière. Cela représente plus de 60 p. cent du vote du Québec ».

Le groupe Clark, prétend sur sa part, que les délégués sont divisés à parts égales entre les deux candidats.

Même s'il est peu probable que cette situation change d'ici le congrès, M. Clark prendra part à des activités au Québec d'ici le congrès. Le 19 mai, il prononcera une conférence à un dîner bénéfice à Gatineau, organisé par le président régional de l'Outaouais, le notaire Roland Théoret, qui a déjà fait part de ses intentions d'être candidat pour le PC si le chef actuel est reconfirmé dans ses fonctions.

M. Clark sera aussi au Québec les 28, 29 mai et le 4 juin, alors qu'il se rendra à Sherbrooke, Trois-Rivières, sur la Rive-Sud de Montréal et finalement à Québec.

# Fuite au budget ontarien: Miller ne démissionnera pas

■ TORONTO (PC) — M. Frank Miller a fait part à l'Assemblée législative, hier, de sa décision de ne pas démissionner de son poste de trésorier de la province, à la suite de la fuite dans le contenu du budget de l'Ontario.


M. Miller a noté qu'il n'était pas responsable de cette fuite, qu'il avait pris toutes les précau-

tions raisonnables pour l'empêcher et qu'elle ne contenait aucune mesure fiscale.

M. Miller a déclaré qu'il a consulté le bureau du procureur général à ce sujet et que Me Graham Stoodley lui a répondu qu'il n'avait pas à démissionner, puisqu'il n'avait enfreint aucune des trois règles essentielles.


## audio centre

Vente!




**SYSTÈME**  
YAMAHA  
**\$588**

YAMAHA Technics TOURNE-DISQUE  
YAMAHA HAUT-PARLEURS




harman/kardon  
Bang & Olufsen  
**\$988**



**\$1488**

QUAD  
Bang & Olufsen  
KEF



Bang & Olufsen  
**\$1988**

SYSTÈME 1600  
Rép. 12800

- Récepteur
- Tourne-disque
- Magnéto-cassette
- Haut-parleurs
- Cabinet

### SUPER AUBAINES

- SONY WALKMAN.....\$88
- TECHNICS TABLE TOURNANTE.....\$148
- AIWA STÉRÉO PORTATIF.....\$143
- J.B.L. ENCEINTE ACOUSTIQUE.....\$366 paire
- MISSION ENCEINTE ACOUSTIQUE.....\$339 paire
- YAMAHA ENCEINTE ACOUSTIQUE.....\$83 paire
- PICKERING CARTOUCHE RÉG. \$85.....\$38 paire

### MAGNÉTO - CASSETTES

- HITACHI 3 TÊTES RÉG. \$500.....\$287
- DBX RÉG. \$500.....\$333
- DOLBY «C».....\$282
- HARMAN — KARDON NOUVEAU.....\$348
- SONY SÉRIE FX.....\$247
- HITACHI SUPER PRIX.....\$137
- HARMAN — KARDON HX-PRO.....\$698

## 482-4420

5260, rue Sherbrooke O., Montréal

## ÉPARGNEZ 25%

TOUS NOS TISSUS RÉGULIERS

Jusqu'à

# 60% DE RABAIS

SUR TOUS NOS TISSUS D'AMEUBLEMENT DE MARQUE EN STOCK.

**3 MOIS**

sans intérêt sur plan budgétaire.

Lorsque vous aurez constaté le travail que nous accomplissons, vous serez enchantés d'avoir fait rembourrer vos meubles chez nous.

- Estimation gratuite dans un rayon de 50 milles de Montréal
- Main-d'oeuvre garantie 5 ans par écrit
- Livraison dans un délai de 5 jours, sur demande
- Bas prix imbattables résultant d'un grand pouvoir d'achat.

Profitez-en pour confier à un spécialiste réputé de longue date le soin de regarnir et recouvrir à neuf tout siège défraîchi (chaise, fauteuil, causeuse, canapé, etc.).

**REMBOURRAGE**



# Re.No

inc

2673, rue Charlemagne, Montréal

Nous avons toujours un représentant près de chez vous

Tél.: 255-3311

## Dans la presse régionale

Pierre Foglia

■ Dans le même temps où la presse allemande publiait avec grand tapage le faux journal d'Hitler, un petit mensuel agricole du Nebraska, « The Blue Potato », publiait le vrai journal de feu le Colonel Sanders. Et aussi étrange que cela paraisse, les deux affaires se recoupent.

Italien d'origine, de son vrai nom Luigi Gallinaceo, le colonel était gendarme à Venise lorsque, en 1933, Hitler rendit visite à Mussolini. La rencontre historique eut lieu à Venise justement, où les deux dictateurs avaient loué une gondole pour planifier, loin des oreilles indiscrettes, leur conquête du monde.

— Au fait, on partage moitié-moitié? demanda soudain Mussolini à son hôte...

— Et mon cul? C'est du poulet? répondit Hitler qui, en plus d'être un monstre sanguinaire, était aussi un grossier personnage.

L'expression frappa l'imagination du jeune et naïf Gallinaceo. Car c'était lui le gendarme, vous l'aviez deviné. Reprenant l'interrogation d'Hitler pour son compte: « son cul? du poulet?... et le mien alors? », il décida que la seule façon de répondre à cette question serait de couvrir un oeuf. Ce qu'il fit, après avoir quitté la marine. De cette expérience naquit un poussin, puis deux, puis dix qui devinrent gros. Luigi eut l'idée d'ouvrir un BBQ sur la place Saint-Marc. L'établissement connut immédiatement du succès. Les clients trouvaient aux poulets du chef un petit quelque chose... mais quoi? Dans la sauce? Une épice? Accroupi au-dessus de son panier, Luigi riait dans sa barbe.

Après la guerre, il immigra aux États-Unis où il prit le nom de colonel Sanders. Dans ses mémoires il ne dit pas pourquoi. Il élude cavalièrement la question: « Basta, castagnets memera? », ce qui veut dire, « foutez-moi donc la paix, je vous demande-tu, moi, si votre grand-mère joue des castagnettes? »

Mais le secret qu'il garda le plus jalousement fut celui de sa recette. Il a entretenu jusqu'à sa mort l'idée d'une mystérieuse épice de lui seul connue. On sait, maintenant, grâce à la revue « The Blue Potato » ce qu'il en est: ce n'était pas une épice. Ce n'était pas la sauce... la vérité tout simple est que le colonel **couvait lui-même, avec amour, ses propres poulets!**

Pas étonnant qu'ils fussent si bons!... Et c'est là aussi une grande leçon d'humanité. Quand il nous arrive quelque chose de bien, quelque chose de bon, au lieu d'en chercher l'épice, cherchons en donc le fondement.

### La coupe Stanley (2)

2, parce que je vous en ai déjà parlé la semaine dernière. Mais pas vraiment. Pas en expert, ce que je suis pourtant! Pas de farces, je le savais que les Islanders planteraient les Oilers... Pour être tout à fait franc, je le souhaitais plus que je le savais!... Je ne les aime pas les Oilers. J'identifie leur arrogance de nouveaux-riches à celle de leur province qui snobe le reste du pays, et à celle de leur ville qui snobe le reste de

leur province... Nouveaux-riches les Messier, Anderson et compagnie. Pas Gretzky, je vous l'accorde. Il n'était pas plus baveux dans la victoire qu'il n'est amer dans la défaite. Gretzky a toutes les qualités, c'est d'ailleurs son seul défaut.

Si j'ai choisi les Islanders c'est aussi à cause de leur instructeur Alger Arbour. Je le connais un peu pour l'avoir interviewé du temps où je couvrais le hockey. Comme instructeur, il n'a pas le génie qu'on croit (ses plans de jeu ont plus d'efficacité que d'invention), mais c'est un meneur d'hommes exceptionnel. Pas un de ces tâtilons du couvre-feu, ni un de ces naïfs du rarara. Son autorité est un mélange de distance (pas le genre copain-copain avec ses joueurs), d'intelligence ratoureuse (alors qu'on ne lui prête que du gros bon sens) et parfois d'humour. Alors qu'il venait de perdre trois parties en ligne contre les Flyers, je lui demande: « Comment on motive ses joueurs dans une telle situation? » Il m'a répondu: « Tu devrais plutôt me demander comment on fait pour motiver l'instructeur! »

C'est Arbour qui a battu les Oilers dans les deux premiers matches. Et dans celui de samedi, que ses joueurs ont pris bien à la légère, j'imagine très bien son petit discours entre la deuxième et la troisième période: « Priez pour que la chance ne vous lâche pas les boys! Si elle avait été égale pour les deux équipes on perdrait au moins 3-1 à ce moment-ci du match. Ça nous prend au moins trois buts pour ne pas gagner en petits merdeux... » Il les a eu ses trois buts.

Arbour reste ce qu'on fait de mieux comme instructeur dans la ligue Nationale. Pas de génie, mais il le sait... ce qui lui donne un énorme avantage sur ceux qui n'en ont pas plus que lui, mais s'imaginent le contraire.

Toujours à propos de hockey, j'ai reçu quelques commentaires « énervés » à la suite d'une récente chronique sur le Forum. On m'accuse de me réjouir des déboires du Canadien. Ce n'est pas tout-à-fait faux. Si la sympathie que j'ai pour certains joueurs comme Lafleur et Robinson ne me retenait pas, ce serait même tout-à-fait vrai.

On me reproche aussi de détester le Forum. Alors-là aucun doute, c'est sûr! J'ai toujours vu la bâtisse elle-même comme un monstrueux moule à gaufres, chacun des employés (surtout les cadres) moulé sur le même modèle, plat et rectangulaire, vaguement sucré sur le dessus, pâteux par en dedans.

Tout cela vient de changer, me ferez-vous observer. Le tandem Corey-Savard a fait le ménage. Peut-être, peut-être... Mais vous ne m'en voudrez pas trop si j'attends un peu pour chanter les louanges du nouveau règne?... Quelque chose me dit que les nouveaux maîtres ne feront pas mieux que de convertir le moule à gaufres en moules à beignes...

### Poètes, vos papiers!

Avez-vous écouté le dernier long-jeu de Bertrand Gosselin?... Moi non plus. Mais j'ai lu le communiqué qui l'annonce, et

je vous dis que si le disque est de la même macrame inspiration, c'est l'affaire là doit dégouliner de bonheur universel, je vous en passe un papier...

Du titre de son album « L'amour, la vie, le temps », Gosselin nous précise qu'il « englobe » tout ce qu'il avait à dire! Sans doute un peu plus, non?... Savez-vous cher poète ce qu'il arrive aux petites fleurs qu'on met dans un trop grand vase?... elles se noient.

Et savez-vous ce qu'on dit des troubadours qui laissent (ou font) écrire d'eux-mêmes, par leur agent de presse: « Lui, le seul, et peut-être le dernier vrai »?... il arrive qu'au lieu de « marcher sous l'aile des chansons, à petits pas d'oiseau » (Léo Ferré), ils pilent en plein dessus avec leurs gros sabots.

Quelle mouche me pique? parce qu'en fait, c'est vrai, j'en lis bien d'autres et des pires... Quelle mouche me pique?...vous ne le devinez pas cher poète, si je ne vous le dis pas. C'est la dernière phrase de votre petit texte en page de gauche: « et souvenez-vous tous que je vous aime »!!! De quel droit? Et qui vous le demande?

Ce genre d'amour total m'est si lourd sur les rognons, que je me suis promis que vous feriez, pour moi, une exception.

## SUBVENTION DE \$2 MILLIONS AU MONT SAINT-ANTOINE

# « Les jeunes délinquants sont moins durs et plus renfermés »

■ « Pour nous, c'est bien plus un travail de resocialisation que d'enseignement d'un métier, d'autant plus que les jeunes ne sont pas tellement communicatifs ».

### GEORGES LAMON

Professeur de rembourrage (réparation et fabrication de meubles neufs) depuis 15 ans à l'école du Mont-Saint-Antoine, un centre pour adolescents mésadaptés socio-affectifs, M. Jacques Desnoyers admet qu'il est « plus difficile de traverser » les jeunes délinquants qui fréquentent ce centre aujourd'hui.

« Dans les années passées, insiste encore M. Desnoyers, les jeunes qui venaient apprendre un métier ici étaient plus durs, des grands gueulards, mais au moins plus ouverts à la discussion. Maintenant, ils retiennent leur agressivité parce qu'ils ne font pas confiance aux adultes. Il faut constamment être à leurs côtés, note-t-il encore, pour leur apprendre à bien travailler ». D'ailleurs, l'un d'entre eux, occupé à monter un siège de fauteuil, nous a tout simplement ignoré lorsque nous avons tenté de lui parler.

### École plus avancée

Seion M. Desnoyers, cette école professionnelle où l'on enseigne, en plus du niveau secondaire V, une dizaine de métiers: soudure, mécanique, menuiserie, rembourrage, électricité, etc., peut être

considérée comme « une des plus avancées dans son domaine ». En effet, avec un ratio élève de 8 à 14, ils ont des chances d'apprendre un métier plus rapidement, sans s'astreindre aux questions académiques que bien souvent ils rejettent.

Rappelons que le Mont Saint-Antoine dispense des cours de niveau scolaire et professionnel à 423 (243 internes et 80 externes provenant de l'île de Montréal) jeunes âgés de 14 à 18 ans. On y compte une centaine d'éducatrices. Environ 30 p. cent d'entre eux sont issus de familles monoparentales et un certain pourcentage de parents séparés.

Mais si la direction du Mont Saint-Antoine avait invité, hier, le ministre des Affaires sociales du Québec, M. Pierre-Marc Johnson, c'était surtout pour le voir annoncer l'octroi d'une subvention de \$2 082 000 pour des travaux à faire au bâtiment principal, aux pavillons et à l'aréna: ajoutés aux \$300 000 déjà accordés l'an dernier pour l'installation de conduits souterrains d'alimentation en chauffage. Rappelons qu'en février 82, un incendie avait endommagé une partie de l'institution.

### Économie de \$350 millions?

M. Johnson n'a pas manqué de rappeler à son auditoire que ce projet représentait « une manifestation supplémentaire de la volonté du gouvernement de maintenir et d'améliorer dans toute la mesure

du possible les services de santé et les services sociaux à la population, malgré les contraintes économiques ».

D'ailleurs, selon le ministre, les efforts d'adaptation du réseau des Affaires sociales aux contraintes économiques ont connu un grand succès depuis deux ans. En effet, selon lui, avec cet effort, le budget de son ministère a diminué de \$350 millions. De là à dire que « la rigueur administrative peut être synonyme de progrès », il n'y a qu'un pas que le ministre a franchi allégrement.

Rappelons enfin que le centre d'accueil met à la disposition des jeunes deux unités d'observation pour les acclimater à leur nouveau milieu de vie. Deux autres unités hébergent les garçons privés temporairement de leur milieu familial habituel.

Ces deux pavillons sont d'ailleurs un moyen temporaire en attendant d'orienter définitivement le jeune garçon.

Enfin, 12 autres unités reçoivent des garçons qui, à cause d'inadaptation majeure (intellectuelle, psychologique, sociale) doivent bénéficier de services intensifs de réadaptation pour une période allant de 18 à 24 mois. En juin, on accueillera en plus une vingtaine de déficients légers.

Bref, le centre représente pour le jeune mésadapté « sa dernière chance de se réadapter à la société et devenir des personnes plus matures, plus responsables ».



Ho! Les moteurs!  
DES VERRRES! DES VERRRES!  
DES VERRRES!  
CHEZ TEXACO

Collectionnez-les!

Seulement 49¢ chacun ou moins!

Des beaux verres de 10¼ onces (290 mL)! Chaque fois que vous prenez de l'essence Texaco, vous pouvez vous procurer un de ces magnifiques verres pour seulement 49¢ ou moins!

Imaginez, seulement 49¢!

Voilà l'occasion rêvée de collectionner des verres de qualité qui serviront tous les jours. Une offre pratique! À ce prix surprenant, comment vous en passer?

UNE AUTRE BONNE RAISON DE FAIRE LE PLEIN CHEZ TEXACO!





## Beni Hana

GRILLADES JAPONAISES ET SALONS TATAMI

7965 BOUL. DECARIE  
731-8205

---

## MAINTENANT OUVERT

5666 SHERBROOKE EST  
256-1698

# ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS  
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY  
président et éditeur

la presse

MICHEL ROY  
éditeur adjoint

## La course à la direction du PLQ

Malgré les appels à l'unité de son chef intérimaire, M. Gérard-D. Lévesque, appels qui s'imposaient sans doute, le Parti libéral du Québec (PLQ) risque de sortir passablement divisé de son congrès au leadership.

Déjà, en fin de semaine, lors de la réunion du Conseil général du parti qui a fixé à la mi-octobre la date de ce congrès, la campagne qu'a amorcée l'ancien député de Matane, M. Marc-Yvan Côté, en vue d'amener Raymond Garneau à revenir sur sa décision de demeurer dans la vie privée, a incité plusieurs députés à se compromettre ouvertement en sa faveur. Pendant ce temps, un certain nombre d'autres élus libéraux reprochaient à l'ancien ministre des Finances dans le gouvernement Bourassa de chercher à se faire plébisciter, enlevant du même coup tout intérêt au congrès d'octobre.

Et l'on est encore à cinq mois du choix du futur chef. Cinq mois aussi, au cours desquels le parti continuera de jouer péniblement son rôle d'opposition et d'offrir une image peu reluisante de lui-même. Certes, les sondages persistent à démontrer l'extrême impopularité du PQ, mais l'expérience de 1981 qui a vu ce dernier se relever de son échec référendaire et de ses élections partielles perdues en succession devrait faire comprendre au PLQ qu'on ne doit pas compter uniquement sur l'impopularité des autres.

Non, la course au leadership pourra difficilement être menée en toute sérénité. Surtout qu'en certains milieux, en particulier, on s'est juré de barrer la route à un retour de l'ancien premier ministre Bourassa. M. Bourassa a encore de nombreux adeptes dans le parti qu'il a conduit à la victoire en 1970 et 1973. Au fait, selon des relevés d'opinion conduits à l'intérieur du parti, il serait même en avance sur tous les autres candidats possibles. Du moins à ce moment-ci.

L'erreur a été commise dès la démission de M. Claude Ryan en août dernier. Au lieu de voir à lui trouver un successeur dans les plus brefs délais, on a préféré gagner du temps afin de ne pas faire le jeu de M. Bourassa qui aurait bénéficié le plus d'une campagne-éclair. Mais, un parti sans chef permanent pendant des mois et des mois s'expose automatiquement à du grenouillage.

Ce congrès aurait dû avoir lieu au plus tard le printemps dernier.

Mais le mal est fait et il ne servirait à rien de s'éterniser sur cette erreur.

D'autre part, il est réconfortant de constater que la direction du parti entend maintenant tout mettre en oeuvre pour obtenir que les assises d'octobre se déroulent de la façon la plus démocratique possible.

Premièrement, on a décidé que pour avoir droit à se faire élire comme délégué au congrès d'octobre, il faudra avoir adhéré au parti au plus tard à la mi-juillet. On évitera ainsi le scandale de ces membres instantanés que vient de connaître le Parti conservateur au Québec.

Deuxièmement, il a été convenu que le parti ne consacrerait que \$500,000 à la tenue de ces assises. Il en avait englouti \$750,000 lors du congrès qui a choisi Claude Ryan. Il montre ainsi qu'il est conscient des difficultés économiques que connaît toute la population.

Le plus important, toutefois, c'est qu'on a mis sur pied un Comité organisateur qui aura notamment pour tâche de préparer les règlements qui régiront le déroulement de la campagne des candidats. Parmi les points que devraient toucher ces règlements, mentionnons la limite aux dépenses que pourra effectuer chaque candidat, la façon dont chacun pourra se financer et, enfin, la possibilité d'exiger que soient divulguées ces sources de financement.

Le bruit courait, en fin de semaine à Québec, lors du Conseil général du parti, que ces règlements seraient sévères et limiteraient par le fait même le rôle de l'argent ou de la fortune personnelle des candidats dans les influences susceptibles d'orienter le choix des délégués. Les libéraux n'auraient ainsi de leçon de démocratie à recevoir de personne.

Vincent PRINCE

## La CUM convoite le pouvoir à la CTCUM

Il est devenu évident que la direction de la Communauté urbaine de Montréal veut soumettre toutes les activités de la CTCUM à l'autorité directe de la CUM. M. Pierre Des Marais II, dans une déclaration largement reproduite dans LA PRESSE de samedi (page 3), explique en effet que la loi d'exception votée par l'Assemblée nationale pour mettre un terme à la grève du personnel de l'entretien et fléchir le syndicat du transport «rétablit l'ordre à court terme» et «règle le quotidien».

Mais le président ajoute: «Je crois qu'il est temps de mettre de l'ordre d'une façon définitive» (à la CTCUM). L'ancien maire d'Outremont n'a jamais fait mystère de ses idées touchant la Commission de transport. À son avis, celle-ci devrait être subordonnée à l'Exécutif et aux élus de la CUM tout comme le service de la Police relève de l'Exécutif de la CUM.

Le communiqué émanant de la CUM et diffusé dans la soirée du 13 mai dissipe toutes les ambiguïtés: «Le président de la Communauté prône un changement de joueurs à la Commission de transport ou, à tout le moins, l'arrivée d'un plus grand nombre d'experts.»

M. Des Marais souhaite toutefois que toute la population s'exprime à ce sujet. Il la convie donc, non pas à un référendum, mais à lui écrire pour appuyer la réforme qu'il propose. Il précise davantage sa pensée: «Il est non seulement utile de régler les étapes de construction du métro; il faut aussi que l'exploitation fonctionne. Nous ne pouvons plus continuer à subir de telles grèves qui mettent en péril la relance financière de la Communauté... Je crois que les élus devraient avoir droit de regard sur la direction de la Commission de transport et le plus rapidement possible sera le mieux.»

Jamais M. Des Marais n'avait giflé publiquement, et de manière aussi cinglante, le président de la CTCUM, M. Lawrence Hanigan et ses collègues commissaires. Il demande ni plus ni moins à la population de réclamer avec lui la transformation de la CTCUM et la révocation de ceux qui la dirigent.

Pourtant, il y a tout juste un mois, le 15 avril, M. Des Marais rendait hommage à l'administration actuelle de la CTCUM à l'occasion de l'inauguration du nouveau garage de Ville d'Anjou.

Rappelons quelques faits. Dans le régime actuel, la CTCUM est déjà largement tributaire de la CUM qui approuve ses budgets de fonctionnement, ses dépenses d'immobilisation, ses emprunts, ses tarifs (depuis peu), ses règlements, ses trajets et les modifications à ses trajets. Mais il est vrai que la CTCUM détermine elle-même ses politiques de gestion quotidienne: exploitation, sécurité, relations de travail, salaires, vente et publicité, entretien, etc.

La nouvelle commission permanente du transport en commun de la CUM conserve un droit de regard sur toutes ces questions. Mais l'Exécutif de la CUM n'exerce pas un pouvoir direct sur les domaines qui ne lui sont pas explicitement attribués.

M. Des Marais II voudrait que rien à la CTCUM n'échappe à l'autorité réelle de l'Exécutif de la CUM dont le pouvoir émane du peuple. Il s'agit en l'occurrence d'une émanation indirecte puisque les conseillers de la CUM, élus localement, ne sont pas portés au pouvoir par le suffrage universel de l'île.

M. Des Marais, avant qu'on ne lui écrive des lettres pour appuyer ses projets de réforme, devra exposer davantage sa proposition et laisser la CTCUM exprimer son point de vue. Bref, il faut un débat public.

MICHEL ROY



Droits réservés



## Il manque l'accord syrien

Et le gouvernement de Beyrouth et le parlement israélien ont ratifié l'accord prévoyant le retrait des troupes étrangères du Liban. À cette entente manque un élément capital: l'accord des Syriens. Eux aussi sont concernés. Les Syriens ont une quarantaine de mille hommes au Liban, pour ne rien dire des six ou huit mille partisans de l'OLP. La faillite partielle de la mission du secrétaire d'État Shultz au Moyen-Orient est tout entière dans le refus de Damas.

Refus irrévocable? On ne le sait pas. Et c'est justement parce qu'on ne le sait pas qu'il reste difficile d'établir un bilan final, à la suite d'une mission visant essentiellement à sauver du naufrage le plan du président Reagan pour la paix au Moyen-Orient.

Si la Syrie refuse d'accorder son aval, c'est qu'elle estime détenir les moyens de se montrer difficile. Les analyses de la situation qui assignent à Damas le rôle de faire-valoir et même de porte-parole de l'URSS dans un dialogue qui ressemble plus à un affrontement qu'à une négociation ne sont probablement pas inexacts. Pour le président syrien Hafez el-Assad, il s'agit de préserver des atouts. Tenue à l'écart des jeux, la Syrie pense, avec le concours actif de l'URSS, détenir les moyens de se faire reconnaître comme interlocuteur indispensable. Aux Syriens les Russes donnent les moyens de se défendre contre l'attaque des forces israéliennes, si les explications devaient prendre la forme d'un conflit armé.

Abandonnée à elle-même, la Syrie n'a pas les moyens de soutenir un combat victorieux contre Israël. Mais il reste quand même remarquable que, pas plus à Jérusalem qu'à Damas, on pense sérieusement, en ce moment en tout cas, à la guerre ouverte. Il est vrai que M. Arafat tient des propos très belliqueux, qu'il ne voit pas d'issue hors une guerre à finir. Ça, c'est la parole, c'est l'éloquence, c'est le souci clairement exprimé de calmer les impatiences au sein de l'OLP. Mais on ne passe pas encore aux actes.

En sorte que laisser supposer que la seule voie ouverte en ce moment passe sur les traces des tanks et des armées relève d'un pessimisme excessif. Les choses peuvent évoluer. En fait, elles évoluent d'heure en heure. Et elles peuvent ne pas évoluer favorablement. Mais l'impression qui domine en ce moment est que la Syrie tente d'exploiter au maximum toutes ses cartes, sans aller jusqu'à l'irrévocable, qui serait le conflit ouvert à finir.

Ce que les Syriens veulent, ce sont des conditions comparables à celles qui sont consenties à Israël, c'est-à-dire qu'ils argueront des nécessités d'assurer la sécurité et l'intégrité de leur territoire pour exiger des droits de présence et de regard sur le territoire libanais. Dans ces conditions, on comprend mieux pourquoi les plus optimistes ont dit que la mission Shultz reste grandement inachevée.

### Pinochet seul avec lui-même

Quand les Chiliens posent des questions, Pinochet répond par des rafles. Direction: le stade de Santiago, où le citoyen n'est pas convié à une partie de soccer mais à des explications avec la police. On avait assisté aux mêmes grandes manoeuvres à la chute du président Allende en 1973. Ceux qui ne peuvent pas montrer patte blanche sont condamnés à la réclusion ou au sort final réservé à ceux que le régime appelle «des éléments antisociaux».

Est antisocial quiconque juge que les rations alimentaires sont insuffisantes.

Il était pourtant bien parti, M. Pinochet. Allende, malgré d'évidents talents dans beaucoup de domaines, n'avait pas laissé la réputation d'un intendant très sérieux. Sous son administration, l'inflation avait fait des bonds fantastiques. Avec sa main de fer, le général Pinochet allait vite arranger tout cela.

Le fait est que le régime n'a pas déçu dans un premier temps. À telle enseigne que les critiques les plus virulentes de la dictature en sont restés cois. Certes, Pinochet avait brutalement ramené l'ordre, mais le pays au moins revenait à sa vitesse normale.

Le mérite en revenait, disait-on, aux «Chicago boys», économistes qui étaient passés par l'école de Milton Friedman à Chicago. Ou la recette de Friedman laissait à désirer ou les «boys» se sont trompés dans le calcul des mesures. Toujours est-il que l'économie chilienne va à vau-l'eau. Et personne n'éprouve la moindre envie de se porter au secours de Pinochet, qui s'est donné, sur papier, tous les moyens de résoudre problèmes, charades et devinettes.

GUY CORMIER



Louis Falardeau  
(de notre bureau de Québec)

## Le Parlement ne reçoit d'ordre de personne

Le juge Pierre Pinard de la Cour supérieure a refusé la semaine dernière d'émettre l'injonction demandée par le local 791 de l'Union des opérateurs de machinerie lourde afin que leur ancien avocat, aujourd'hui le juge Michel Jasmin, soit libéré de l'obligation de témoigner devant la commission parlementaire qui enquête sur le règlement hors cour des poursuites civiles consécutives au saccage de la Baie James.

Il motive sa décision par le fait que la requête est pour le moins prématurée, rien ne pouvant laisser croire que la commission parlementaire ne respectera pas le droit du syndicat au secret professionnel. Au contraire, fait-il remarquer, le président de la commission a rendu le 3 mai une décision portant que le témoin Jasmin est contraignable mais que son obligation au secret professionnel sera respectée.

Le juge Pinard aurait pu conclure là son jugement, mais il s'empresse d'ajouter que de toute façon, il n'a pas le pouvoir de prononcer un ordre contre le Parlement ou certains de ses membres. Il se rend alors — et il le dit — aux représentations faites par le président de l'Assemblée nationale, Richard Guay, au juge en chef de la Cour supérieure, Jules Deschênes.

M. Guay disait dans sa lettre: «L'Assemblée nationale est souveraine et, comme les commissions parlementaires, est maîtresse de ses travaux et procédures, à l'exclusion de qui que ce soit.» Et il ajoutait, menaçant: «Au surplus, selon le droit parlementaire, toute personne qui chercherait, par des procédures devant une cour de justice, à dicter à l'Assemblée ou à ses membres la façon dont ils doivent exercer leur mandat, pourrait porter

atteinte aux droits et privilèges de l'Assemblée.»

Il ne jugeait pas utile d'ajouter, sachant ses interlocuteurs bien informés, que pareille atteinte est un crime que l'Assemblée s'est donné le droit de punir sévèrement. Un avocat qui avait eu, en '76, la mauvaise idée d'amener devant les tribunaux un député qui pilotait un projet de loi privé, a été prié de venir s'en expliquer devant l'Assemblée, et il n'a dû qu'à sa dissolution de s'en tirer sans blâme ou punition.

Toute cette aventure aura sans doute surpris bon nombre de citoyens. Ce n'est pas tous les jours en effet qu'on voit un homme politique s'ingérer directement dans le travail d'un juge, qui plus est en faisant pression auprès de son patron. Pourtant le patron en question, le juge Jules Deschênes, qui n'est pas du genre à se laisser dicter une ligne de conduite par qui que ce soit, surtout s'il s'agit d'un homme politique, est resté cette fois tout à fait silencieux. Il s'est contenté de remettre au juge Pinard, qui en avait déjà reçu copie, l'original de la lettre de M. Guay.

C'est que ce dernier n'agissait pas comme député péquiste et ne faisait pas un geste partisan. Il ne parlait pas non plus au nom du gouvernement. Il intervenait plutôt à titre de président de l'Assemblée nationale, et en son nom, pour affirmer sa souveraineté et son droit absolu de procéder comme elle l'entend dans l'accomplissement de son mandat.

Car si la séparation des pouvoirs — du moins celle du pouvoir judiciaire par rapport aux deux autres — est une théorie que les juges tiennent à voir scrupuleusement reconnue et appliquée, ils n'en acceptent pas moins la primauté du pouvoir législatif. La suprématie

du Parlement est la base même de notre système démocratique. Il est d'ailleurs tout à fait normal que les élus aient toujours le dernier mot, qu'ils ne puissent jamais, à moins qu'ils en aient eux-mêmes décidé ainsi, se faire dicter une ligne de conduite par des personnes non élues.

C'est ce qui fait que dans le cas qui nous occupe, même s'il était apparu au juge Pinard que l'Assemblée nationale s'appretait à faire fi de sa Charte des droits qui reconnaît le secret professionnel, il aurait quand même refusé d'intervenir, estimant qu'il n'en avait pas le pouvoir. Seuls les citoyens au nom de qui ils agissent peuvent en fait sanctionner les écarts de conduite des législateurs.

S'il est normal que ce pouvoir immense du Parlement s'accompagne des moyens de sanctionner ceux qui voudraient y faire obstacle, il est par ailleurs évident qu'il comporte en corollaire l'obligation d'en user avec mesure et équité.

On pourrait à cet égard reprocher à l'Assemblée nationale — et le triste spectacle que nous donne souvent sa Commission permanente de l'énergie et des ressources est l'occasion de le faire — de fonctionner selon des règles beaucoup trop floues, qui laissent une large place à l'arbitraire des politiciens que deviennent vite nos législateurs, et qui sont autant de pièges pour les honnêtes citoyens.

On pourrait également reprocher à nos députés d'avoir souvent un comportement indigne de l'importance de leur charge et expliquer ainsi le fait que leurs décisions — les lois — imposent de moins en moins le respect. Mais c'est déjà une autre histoire!

### DANS LA PRESSE ANGLOPHONE

## Max Yalden s'inquiète pour rien

Grâce à notre politique nationale de bilinguisme, un certain nombre de bureaucrates passent un temps fou à s'inquiéter de rien. C'est certes le cas de Max Yalden, commissaire aux langues, qui s'inquiète annuellement de l'importance des services français au

sein de l'Office canadien du blé.

Pour une seconde année de suite, Yalden note que l'organisme ne fournit pas de services bilingues à ses détenteurs de permis.

L'Office du blé a répliqué en réclamant de 40 de ses employés de prendre des cours en langue française. Par ailleurs, 37 des 557 fonctionnaires de l'organisme sont déjà bilingues. Un agriculteur franco-phonique qui téléphone à l'Office reçoit les renseignements réclamés dans sa langue maternelle.

Yalden est critique de la brochure de l'organisme expliquant les procédures d'émis-

sion des permis qui n'est émise qu'en langue anglaise, contrairement aux stipulations de la Constitution et de la Loi sur les langues officielles.

Le budget de l'Office du blé est prélevé à même les poches des agriculteurs de l'Ouest, contrairement à ceux des autres agences fédérales. Si cette brochure doit être publiée dans les deux langues, à la demande expresse de M. Yalden, que le gouvernement fédéral verse une subvention à l'Office du blé plutôt que de facturer aux fermiers de l'Ouest les frais encourus. (Le 3 mai)

«The Brandon Sun» (Traduit par la PC)

# TRIBUNE LIBRE

## Poupée «Barbie» demandée...

Je suis une relationniste fraîchement sortie de l'université en quête d'un emploi en relations publiques. Étant donné la rareté d'emplois qui sévit en ce domaine, c'est avec plaisir que j'ai aperçu récemment une petite annonce intitulée «Relations Publiques».

Mais, à la lecture, j'ai vite désemparé: c'est une poupée «Barbie» qu'on voulait, pas une relationniste!

«Consortium de compagnies situé à Saint-Bruno demande jeune personne de 5'8" et plus, âgée de 20 à 25 ans, belle apparence, bonne personnalité, pour assister le président dans toutes les réunions d'affaires autant au Canada qu'à l'étranger. Quelques fonctions clés-clés lors d'un Canada...»

Et le travail à l'étranger, que comporte-t-il, Messieurs?

Il aurait fallu, pour compléter cette description incroyable, le tour idéal de la poitrine, des hanches et la mention «absence d'acné». Mais ces choses ne se disent en ces mots et, au bas de l'annonce, on pouvait lire: «Envoyer c.v. et photo couleur...». Je ne pouvais tout simplement pas y croire et sincèrement, je me suis demandé: «Heu!... habillée?»

Messieurs du «consortium de compagnies situé à St-Bruno»,

vous n'avez rien compris, ou bien ce n'est pas une personne habillée dans le domaine des relations publiques que vous recherchez. Savez-vous au moins ce qu'est une relationniste?

Une relationniste, c'est une personne dont le travail consiste à faire connaître, promouvoir et/ou conserver la bonne image d'une entreprise auprès du public à l'aide des différents moyens de communication connus qui sont mis à sa disposition. Une bonne relationniste est franche et loyale; elle a de l'imagination, de la créativité et sait faire preuve d'initiative. Elle est responsable et respectée dans son milieu. Voilà ce qu'est, en gros, une personne qui oeuvre dans le domaine des relations publiques.

Messieurs de St-Bruno et tous les autres, cessez de mélanger Relations Publiques à toutes les sauces. Ayez donc le courage d'appeler les choses par leurs noms au lieu de camoufler vos véritables intentions et soyez plus clairs et précis pour éviter toute ambiguïté quant à vos besoins.

**Monique RAYMOND**  
Membre de la Société canadienne des Relations Publiques (Québec) Inc.

## Pénurie de bons candidats

Monsieur Michel Roy  
Éditeur adjoint  
La Presse

Cher Monsieur,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt votre éditorial traitant des raisons qui, selon vous, incitent Raymond Garneau à ne pas se porter candidat à la direction du PLQ et une d'entre elles mérite réflexion puisqu'elle est vraie non seulement pour Monsieur Garneau, mais aussi pour plusieurs candidats aussi valables.

Je fais allusion aux salaires offerts à nos députés et ministres par rapport aux émoluments que ces personnes touchaient dans leur vie «privée».

A moins d'être totalement indépendant de fortune, quel individu accepterait, en plus des soucis propres à une tâche publique, une importante diminution de salaire?

A l'inverse, le régime actuel de rémunération de nos élus attire les gens qui peuvent y voir un avantage financier par rapport à leurs gains d'aujourd'hui. Il en ressort que le «salon de la race» ne peut représenter fidèlement toutes les couches de la société et l'on en a un exemple frappant à Québec avec le nombre disproportionné de professeurs par rapport à celui des hommes d'affaires.

Une façon de remédier à cette situation serait d'offrir à nos députés et ministres un salaire annuel basé sur la moyenne de leur salaire gagné pendant les trois dernières années de leur vie privée (en utilisant les T-4 par exemple) et d'indexer ce montant annuellement pendant la durée du mandat.

**Jean LEBON**, ing., Adm. A.  
Repentigny

## L'agression contre le Liban

Anxieux devant les cliquetis d'armes qui nous parviennent du Liban, je suis tombé sur l'éditorial de M. Guy Cormier du 10 mai intitulé: «Monsieur Shultz n'a pas fait un beau voyage».

Lorsque l'auteur écrit «il faut voir avec quel entrain les factions à l'intérieur du Liban se massent, à la seule perspective d'un retrait des forces étrangères, que partent les étrangers pour qu'on puisse enfin régler les comptes», il escamote, volontairement ou non, les vraies données géopolitiques de la région.

Voilà près d'un an que le départ des terroristes a permis aux journalistes et diplomates étrangers d'accomplir honnêtement leur tâche en décrivant la guerre du Liban comme une occupation de la part:

1) de l'OLP qui veut s'y tailler une patrie de rechange; 2) de l'État syrien qui veut l'annexer purement et simplement; 3) de l'État d'Israël qui se sent menacé par les deux ci-dessus; 4) d'une racaille internationale composée par la lie des Libyens, Iraniens, Somaliens, Pakistanaï et trente-six autres pour qui le terrorisme et la déstabilisation est une fin en soi, manipulés à leur insu ou non; 5) par l'expansionnisme insatiable de l'U.R.S.S.

Après le départ de Beyrouth de ceux qui les terrorisaient, les observateurs ont pu s'exprimer en toute liberté et leur analyse unanime des derniers événements est que c'est l'imminence d'un accord pacifique avec Israël qui a déclenché les bombardements sauvages contre la population civile libanaï-

se par le «Parti Socialiste Progressiste» dont les leaders, MM. Joubblatt et Hamadé coordonnent depuis Damas le soutien de l'artillerie lourde syrienne. Pourquoi alors parler de «lutte de factions»?

Au lieu de mettre George Shultz au pilori de l'impuissance, Monsieur Cormier ne ferait-il pas mieux de se demander ce qu'ont fait les autres instances du monde dit «libre» face à une agression qui se perpétue depuis plus de huit ans contre un pays pacifique (qui n'avait, à la veille de la guerre, qu'une dizaine de milliers de soldats) perpétrée par quelque 50 000 Syriens et au moins 10 000 Palestiniens, et ce, au vu et au su du monde entier, avec la bénédiction impuissante des institutions internationales soucieuses de ne pas indisposer les dirigeants du Kremlin qui décident derrière

leurs murailles, quelle nation doit vivre et quel pays doit mourir?

Il y a dans cet aveuglement volontaire, devant l'odieuse rémission des agressions et de la communauté qui ont mené aux précédents conflits mondiaux.

Aujourd'hui, la nation libanaïse dans son ensemble, lasse de la guerre, aspire à la paix. Aucun différend fondamental ne la divise, l'agression vient de l'extérieur et nul n'est besoin de la souligner encore si ce n'est pour apporter la démonstration éclatante que ses vrais mobiles dépassent de loin les luttes «sectaires», dépassent le Liban et même la région, car elle menace tous les peuples épris de paix et de liberté dans le monde.

**Alberto Sidi DELBURGO**  
Montréal

## Journée des communications

L'année 1983 a été proclamée année internationale des communications et ce 17 mai, journée mondiale des communications. Il importe de considérer aujourd'hui la véritable situation des médias à travers le Québec.

À l'heure de l'électronique et de la conquête spatiale, le monde atteint de plus en plus la dimension du village global prôné par le célèbre communicateur canadien Marshall McLuhan. Pourtant ce nouvel environnement qui devrait favoriser l'échange entre les nations et les hommes semble plutôt prouver de façon plus évidente le grand écart qui a toujours existé entre les sociétés privilégiées et celles dites défavorisées.

Monopole des puissances économiques, le quatrième pouvoir se concentre exclusivement entre les mains de la minorité privilégiée. En cette année internationale des communications, 80% des nouvelles diffusées à travers le monde proviennent des pays industrialisés et seulement 10 à 30% de celles-ci concernent le Tiers-monde. Cet

exclusivisme se reflète malheureusement dans nos médias québécois et une telle situation d'inégalité ne contribuera qu'à voiler le vrai dialogue interculturel qui doit rapprocher les peuples et les individus dans un esprit de fraternité pour un monde meilleur.

À l'occasion de l'année internationale des communications, je souhaite que le thème «Porte ouverte» marquant les célébrations de la journée mondiale des communications annonce enfin l'ouverture des médias à tout homme compétent quelle que soit sa couleur, sa race et sa religion. Et les nouveaux petits Québécois de toutes les origines qui grandissent dans la Belle Province pourront alors découvrir par les médias un monde de justice et d'égalité où les hommes oeuvrent dans l'harmonie pour une société dans laquelle les valeurs humaines défient les querelles de langue, de race, et de couleur.

**Fred WILLIAMS**  
Enseignant  
Sainte-Dorothée, Qué.

## Quelle honte que ce slogan!

Dans le numéro de juillet 1969 de la revue ASSURANCES j'avais le regret de faire le commentaire suivant:

*«400 000 de récompense à la grossièreté. Incroyable. Stupefiant. Et surtout, décourageant. Les autorités de la deuxième ville française du monde viennent d'octroyer — sans doute pour leur permettre de rédiger une nouvelle grammaire française ainsi qu'un nouveau guide du savoir-vivre — la somme de 400 000 aux auteurs de l'impardonnablement vulgaire et affreusement*

*fautif «As-tu envoyé ton deux?»*

Nous voici en 1983 et la même agence se voit encore confier la responsabilité de nous présenter au monde entier. Et avec un budget d'un million et demi, ne trouve rien de mieux que: «La fierté a une ville... Montréal». De quoi bien faire voir le gouffre qui sépare la fierté qu'on a de celle qu'on prétend avoir.

Est-il permis d'espérer que nos édiles nous débarrassent de cette anerie avant que nous passions tous pour les derniers des insignifiants?

**Pierre BEAUDRY**  
Montréal

## Des proprios fort déçus

Madame Jeanne Sauvé,  
Présidente de la  
Chambre des communes  
Ottawa

Madame,

En tant que résident de votre circonscription électorale, je me permets de vous informer de mon indignation quant au comportement de votre gouvernement relativement à la fin abrupte, sans préavis et même rétroactive, du programme canadien d'accès à la propriété.

J'ai acheté une maison neuve (dont la fondation sera faite avant le 31 mai) le 5 mai dernier avec l'impression très nette que je recevrais 3000\$ de subvention du gouvernement canadien. Cette impression était basée sur l'annonce faite par l'honorable Marc Lalonde dans son budget du 19 avril dernier. On y annonçait la prolongation du programme jusqu'au 31 mai. Or, 15 jours plus tard, grâce à la perspicacité des médias, nous apprenons que les fonds sont épuisés. De plus, la SCHL ne distribue même plus les formulaires de demande de subvention, présumant ainsi des intentions du gouvernement et de la Chambre des communes de ne pas injecter d'autres sommes dans le programme. Pour ma part, j'espère toujours que ces

fonds seront ajoutés. Il semblait tellement facile, le soir du budget, de libérer 200\$ millions de plus que prévu!

De deux choses l'une: ou bien le gouvernement savait fort bien que les fonds ne dureraient pas jusqu'au 31 mai mais l'a tout de même laissé entendre, ou bien le gouvernement n'en avait aucune idée. Cette deuxième possibilité évoque un gouvernement incapable de prévoir ce qui se passera dans les quinze jours suivant la présentation de son budget. Que devrait-on penser des prévisions budgétaires annuelles et à long terme d'un tel gouvernement?

**Richard ROY**  
Laval-des-Rapides

## Rectificatif

Madame Ingrid Saumart  
Tribune libre  
LA PRESSE

Suite à votre article «Beaucoup de bruit... pour rien», paru dans le cahier mode de LA PRESSE du 26 avril dernier, j'aimerais vous mentionner que je n'étais pas la responsable de la coordination, mais son assistante, Suzanne Trotter-Murray était responsable de la coordination et de la réalisation.

**Lucie ARBIC**  
Montréal



Lysiane Gagnon

# Un joyeux conventum

Les collèges classiques, ça vous dit quelque chose?... Ce fut longtemps le grand vivier des élites québécoises, chaque collège correspondant à une strate sociale et ayant ses caractéristiques propres, dépendant de sa localisation, de la communauté qui le dirigeait, de sa tradition pédagogique et de la clientèle qu'il accueillait, enfants de la bourgeoisie ou fils d'ouvriers ayant réussi, par chance ou grâce à leur talent, à franchir les innombrables mécanismes de sélection placés comme autant de pont-levis sur la route de la réussite...

Il y avait aussi — d'origine plus récente — des collèges pour filles, que les communautés religieuses féminines, aidées par une poignée de femmes d'avant-garde, avaient réussi à fonder en dépit de la farouche opposition qui se manifestait partout contre l'instruction des filles. Là encore il y avait divers types d'institutions correspondant chacun à un échelon social... Mais, différence majeure et éloquent illustration d'une discrimination institutionnalisée et acceptée par tous: les collèges de filles n'étaient pas subventionnés, ce qui plaçait sur le dos des parents le fardeau entier de l'instruction de leurs filles. Tous les collèges classiques masculins recevaient des octrois de Québec. Aucun collège féminin n'en reçut jusqu'à ce que feu Paul Sauvé, en 1959, mette un terme à cette odieuse injustice.

En 1963, bien d'autres choses commençaient à changer dans les collèges classiques. Ici et là, graduellement, la mixité commençait à s'installer, dans les activités parascolaires sinon dans les institutions-mêmes. Il y avait, réunis dans la Presse étudiante nationale (PEN), tout un réseau de journaux de collèges vivants et dynamiques. Les aînés, à l'université, étaient de plus en plus revendicatifs: c'était le règne des Bernard Landry et des Pierre Marois. Les leaders naturels de la génération suivante piaffaient derrière les murs de leurs collèges et rêvaient d'entrer à leur tour dans les universités grouillantes de la politique étudiante. L'idée prend forme en avril 1963: c'est la naissance de la FAGECQ, ou Fédération des associations générales d'étudiants de collèges classiques.

20 ans plus tard, ces jeunes gens, mariés (ou divorcés), pères ou mères de famille, quelques touches de gris aux tempes ou la ligne un peu épaisse mais encore à l'abri de la quarantaine, se retrouvent un peu partout, libéraux ou péquistes, engagés ici ou là mais tous, comme on dit, «bien placés». Ce fut la génération choyée, la génération dorée, celle qui eut le loisir d'emprunter les chemins ouverts par ses aînés et de récolter tous les beaux et bons emplois qu'une société en pleine expansion économique réservait à ses enfants les plus instruits.

Pour fêter ce 20<sup>e</sup> anniversaire, deux ou trois anciens de la défunte FAGECQ ont eu l'idée sympathique d'organiser un petit coquet-conventum. Les invitations se sont faites sans listes préétablies, selon ce qu'on savait des coordonnées de l'un et de l'autre. Tout le monde n'était pas là c'est évident mais il y avait quand même beaucoup de monde, une soixantaine je crois bien, ce vendredi soir dernier, un vendredi 13 incidemment, à l'hôtel Méridien.

On y voyait, devisant gaiement autour d'un bar et se rappelant mille et un souvenirs communs, des gens qui dans la vie normale sont devenus des frères ennemis... mais qui faisaient joyeusement la trêve parce qu'ils avaient tous à un moment ou un autre fait leurs premières armes sur les mêmes tribunes. Il y avait des gens engagés en politique: le ministre fédéral Serge Joyal, ancien président de la FAGECQ; l'autre député du même comté de Maisonneuve, Louise Harel; Jean-Pierre Mongeau, aujourd'hui au CRTC... ancien président lui aussi et qui, afin d'obtenir, pour ses camarades du collège de Gaspé où FAGECQ rimait avec communisme, l'autorisation de former une association étudiante, dut faire patte blanche en offrant au père supérieur ses services comme servent de messe!; le ministre péquiste Pierre-Marc Johnson qui devait lui rappeler un Serge Joyal en veine de persiflage, s'opposait alors à la nationalisation des collèges classiques pour suivre la ligne de son papa-premier-ministre... (Mais, de protester le ministre des Affaires sociales, j'avais seulement 16 ans à l'époque et j'étais bien naïf, la preuve c'est que j'ai travaillé à l'élection de Joyal à la présidence!); Robert Tessier, sous-ministre au Conseil du Trésor... qui fit un brin de causette avec Gerald Larose, vice-président de la CSN, le seul dans toute l'assemblée à ne pas arborer le complet-cravate; Réal Barnabé, chef de cabinet du ministre Jean-François Bertrand; Jean Fleury, ancien chef de cabinet de Lise Payette; des consultants en communications ou en gestion: André-C. Gauthier, Robert Landreville, Jean O'Keefe, qui faisait en même temps son 5<sup>e</sup> anniversaire de mariage, ayant rencontré sa femme un vendredi 13 et s'étant marié un vendredi 13! Il y avait des sociologues: Jean-Paul Bernard de l'Université de Montréal, Denis Fagnan de CROP; des journalistes: Gilles Gariépy, le père de la PEN, Paule Beaugrand-Champagne, Michel Lacombe, Louis Fournier, Françoise Stanton. Des promoteurs et hommes d'affaires: Serge Martin (le théâtre Arlequin), Louis-Pierre Lapointe (le Mont-Tremblant), des médecins (Jean-Jacques Barbeau), des avocats (André Paquette), des fonctionnaires (Yves Poisson, d'Emploi et Immigration, ancien président lui aussi, ou Louise Fréchette, directrice-adjointe de la politique commerciale aux Affaires extérieures). Ce soir-là, on pouvait voir deux des avocats qui s'affrontent dans l'épineux dossier du vin à l'épicerie: Marc Trahan qui représente des petits détaillants, et Diane Marcelin-Laurin, vice-présidente du service juridique et secrétaire de la compagnie chez Steinberg. (Oui, il y a des anciennes de la FAGECQ qui occupent des postes-clés: en moins grand nombre que les hommes évidemment, mais il reste que ce fut, comme le signalait le ministre Johnson, l'une des organisations où filles et garçons, jusque là élevés séparément, apprennent à travailler ensemble).

Une seule fausse note: Serge Joyal s'émerveillant au micro de la «chance» qu'ont les jeunes d'aujourd'hui d'être subventionnés pour leur sommet de la jeunesse... un privilège, dit-il, qu'on n'avait pas à la FAGECQ. Pur oubli ou détestable inconscience? La FAGECQ n'était pas grassement subventionnée mais ses membres avaient, eux, d'autres perspectives d'avenir que le chômage! En 1963, ils étaient «l'élite de demain»... Et ils forment en effet les élites d'aujourd'hui!

## la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Port de retour garanti.

<b>ABONNEMENT</b>	285-6911	<b>ANNONCES CLASSÉES</b>	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 17h30.		Commandes	285-7111
		du lundi au vendredi 8h à 17h	
<b>RÉDACTION</b>	285-7070	Pour changer	285-7205
		du lundi au vendredi 9h à 16h30	
<b>PROMOTION</b>	285-7100	<b>GRANDES ANNONCES</b>	
		Détailants	285-7202
<b>COMPTABILITÉ</b>		National, Télé-Press	285-7306
Grandes annonces	285-6892	Vacances, voyages	285-7265
Annonces classées	285-6901	Carrières et professions, nominations	285-7320



# Caplan-Duval

reconnu comme l'une des plus importantes boutiques de cadeaux au monde.



### INVITATION

Future mariée, vous êtes une personne très spéciale chez CAPLAN-DUVAL

Notre registre de mariage est indispensable pour les cadeaux à toute future mariée. Le mariage est une institution très ancienne, tout comme nos prix et notre service.

Nous mettons l'accent sur un service personnalisé. Le plus grand choix d'articles de marque réputée et tous LES BAS PRIX RÉDUITS CAPLAN-DUVAL. L'un des plus importants magasins de cadeaux au monde.



## ROSENTHAL



## CRISTOFLE

# MAINTENANT À PRIX DE RABAIS

# Caplan-Duval

6700, ch. de la Côte-des-Neiges  
(Plaza Côte-des-Neiges)  
735-3633

5800, boul. Cavendish  
(Mail Cavendish)  
489-5761

Sans frais 1-800-361-6482

# Les communications pour une plus grande qualité de vie

Ministre des Communications du Québec, M. Jean-François Bertrand a voulu dans cet article destiné à LA PRESSE montrer le faisceau des liens nouveaux qui se tissent entre les communications en plein essor et la société québécoise en mutation.

## JEAN-FRANÇOIS BERTRAND

Depuis que l'Organisation des Nations unies a décrété 1983 Année mondiale des communications, des gens de divers milieux, des simples citoyens, les médias aussi, ont pris conscience davantage de l'importance des communications dans la vie et le développement de notre société.

Considérées depuis presque toujours sous l'angle culturel, les communications connaissent actuellement, avec les nouvelles technologies de communication, un éclatement de leur cadre traditionnel annonçant un développement sans précédent qui nous fait mieux percevoir toute l'importance économique de ce secteur.

Sans mettre de côté le rôle essentiel que représentent les communications dans la vie culturelle d'un peuple, la révolution technologique qui s'amorce actuellement nous amène à considérer aussi les communications sous un angle économique.

Comparées au secteur des pâtes et papier et à celui de l'hydro-

électricité, par exemple, perçus depuis longtemps dans l'imagerie populaire comme les éléments les plus robustes de l'ensemble économique québécois, les communications (radio, télévision, presse écrite, câblodistribution, téléphonie, etc.) font aussi figure de géant dans le paysage économique québécois.

En 1980, le secteur des communications fournissait un peu plus de 44,000 emplois, soit autant que le secteur des pâtes et papier et deux fois plus que celui de l'hydroélectricité. Ces emplois représentaient, toujours la même année, une masse salariale de plus de un milliard de dollars, soit 100 millions de plus que les pâtes et papier et 350 millions de plus que l'hydroélectricité. Beaucoup d'emplois et beaucoup d'argent.

Soulignons aussi qu'on a engagé dans le secteur des communications deux fois plus d'argent que dans le secteur des pâtes et papier, ce qui représente le tiers des sommes investies dans l'ensemble du secteur manufacturier québécois. De plus, si l'on regarde l'évolution de ce secteur depuis 10 ans, la croissance annuelle moyenne, en termes réels (c'est-à-dire sans les effets de l'inflation), s'élève à 8%, ce qui confirme son caractère exceptionnellement dynamique.

Le développement des nouveaux services et des nouvelles technologies continuera ainsi au cours des prochaines années non seulement à maintenir le dynamisme du secteur, mais aussi à l'accroître.

Pour maximiser les retombées de cette locomotive méconnue, le ministre des Communications du Québec entend, au cours des prochains mois, réviser ses politiques et se doter d'un vigoureux plan d'action. Nous voulons ajuster nos politiques à l'esprit du virage technologique, l'élément moteur de la stratégie de développement économique du Québec. Cela implique que le ministère va se donner des orientations tournées résolument vers le développement économique et axées principalement sur les nouvelles technologies et les nouveaux services en communication.

Dans ce domaine, la marge de manoeuvre du Québec est relativement grande. L'aide à la recherche et développement, à la formation, au développement de nouveaux marchés sont des objectifs que le Québec peut viser par divers moyens, dont la politique d'achat, la création de projets-pilotes, la fiscalité, l'aide aux entreprises sous diverses formes, etc. Le gouvernement s'est aussi donné il y a quelques temps un outil précieux, le secrétariat à la Science et à la Technologie, dont le mandat est de coordonner l'action gouvernementale et de pousser au maximum sur ces dossiers qui figurent en tête de liste des priorités gouvernementales.

Déjà, nous avons amorcé des consultations auprès de centaines de personnes qui oeuvrent dans le domaine des communications. Réunis à des tables sectorielles de concertation, ces intervenants,

ce soit en informatique, en télécommunication, en câblodistribution, radio, télévision, presse écrite, préparent le Sommet des communications qui aura lieu l'automne prochain à Montréal. Ce sommet constituera une étape fondamentale dans l'élaboration d'un plan d'action en matière de communications pour les cinq prochaines années.

J'aimerais enfin que nous profitions de ce moment privilégié que constitue cette Journée mondiale des communications pour faire le point sur les changements fondamentaux et les bouleversements réels que provoque la «révolution des communications» dans notre vie personnelle et dans la société québécoise. Aucun peuple, aucun individu n'est à l'abri de ce phénomène.

En fait, lorsqu'on réfléchit aux perturbations provoquées par cette révolution technologique et aux conséquences qui en découlent pour des millions de personnes, on ressent cette émotion profonde faite à la fois d'enthousiasme et de malaise, émotion que bien d'autres ont probablement connue lors de l'invention de l'imprimerie ou de l'arrivée de l'électricité.

Ces changements à venir auront une influence considérable sur la structure industrielle du Québec, certes, mais aussi et surtout, oserais-je dire, sur notre mode de vie, que ce soit dans notre vie privée, dans notre milieu de travail, dans



Le ministre des Communications du Québec, Jean-François Bertrand

le secteur de l'éducation ou dans le domaine des loisirs. Tout en demeurant critiques, nous devons tirer parti au maximum de ces nouvelles technologies et les adapter à notre spécificité québécoise.

Les communications deviennent un enjeu si important que les Québécois et Québécoises doivent participer au débat de société que provoque le développement de ces nouvelles technologies.

J'ajouterais cependant que tout au long de cette réflexion, nous ne devons pas perdre de vue qu'au-delà des «puces», au-delà de l'ère des «tiques» (robotique, informatique, télématique, bureautique etc.), l'objectif premier demeure toujours: faciliter et développer la communication entre les hommes et les femmes pour le maintien et l'amélioration de la qualité de la vie.



Les médias ne seront plus en mesure d'aider à la création d'un consensus social, comme à l'époque de la famille Plouffe... Qui les remplacera? Spécialiste des communications, Florian Sauvageau n'a pas la réponse.

## LE PHÉNOMÈNE A COMMENCÉ AUX É.-U. La vague de fragmentation des médias nous atteint peu à peu

■ S'il est une question qu'il convient sans doute de se poser, aujourd'hui, en cette «Journée mondiale des communications», c'est la suivante: Qui va remplacer les médias comme lieu où se façonne le consensus social?

### DANIEL MARSOLAIS

Ex-journaliste devenu professeur à l'Université Laval, Florian Sauvageau s'intéresse énormément à l'évolution des médias et il suit de près tous les grands débats qui ont lieu dans cette «Galaxie Gutenberg». LA PRESSE lui a demandé récemment de nous dire quelles sont les grandes

tendances qui se profilent à l'horizon.

Selon Sauvageau, nous assistons depuis peu à une fragmentation de plus en plus grande des médias. Cela a commencé aux États-Unis il y a quelques années et la vague est en train de nous atteindre graduellement. Le phénomène peut notamment être observé à la télévision qui offre maintenant, comme on le sait, jusqu'à une trentaine de canaux. Mais ce n'est là que le début de «l'éclatement» de la télévision puisque cette tendance ira en s'accroissant dans les années à venir. Le CRTV ne vient-il pas en effet de donner le feu vert au développement de cette télévision

«spécialisée» en se disant prêt à examiner les demandes de licences des éventuels intéressés? Ce qui se dessine, en bref, c'est un peu ce qui est arrivé il y a déjà quelques années dans la presse écrite avec le foisonnement soudain de publications dites spécialisées.

Nous n'échapperons pas à ce phénomène, prédit Florian Sauvageau, mais, en raison de la petitesse du marché, l'explosion sera certainement moins considérable que celle qui s'est produite aux États-Unis. Les difficultés financières de C-Channel, le canal culturel de la télévision payante canadienne, illustrent d'ailleurs assez bien les limites de ce nou-

veau marché dans un pays aussi peu densément peuplé que le Canada.

Cette fragmentation ne sera pas sans conséquence pour notre société. Comme la famille et l'école, les médias ont joué un rôle important dans la «socialisation» de notre civilisation nord-américaine. Au cours des 20 dernières années, au Québec, observe Sauvageau, la télévision a été aussi importante que la famille pour modeler la pensée. Tout le monde écoutait René Lévesque à l'émission Point de mire et toute la famille regardait... La famille Plouffe parce que, à cette époque, la télévision avait un auditoire captif. Avec une télévision fragmentée comme elle l'est de plus en plus, cela ne pourra plus se produire. Qui remplacera donc les médias comme lieu de création de consensus? Florian Sauvageau avoue qu'il n'est pas en mesure de répondre à cette question. Mais, dit-il, je crois que c'est un problème qui va se poser tôt ou tard.

Avec cette segmentation de la télévision, nous entrons résolument dans une ère de «narrowcasting», affirme Florian Sauvageau qui soutient de plus que certains «broadcasters» seront même menacés de disparition s'ils ne réagissent pas à temps. Personnellement, il suggère que la Société Radio-Canada opte pour le «narrowcasting» en se spécialisant en information. Il pense que la radio d'Etat devrait mettre l'accent sur l'information internationale parce que c'est la seule entreprise canadienne qui est en mesure de donner aux Canadiens une vision canadienne de ce qui se passe dans le monde. «Plutôt que d'ouvrir une station radiophonique à Sept-Îles, il serait préférable que Radio-Canada se dote de correspondants à l'étranger et qu'elle laisse le développement de la radio locale à l'entreprise privée», dit-il.

Soulignant que deux récentes enquêtes fédérales (Kent et Applebaum-Hébert) opposent deux conceptions différentes sur le rôle de l'Etat (le premier se montrant favorable à une intervention de l'Etat dans le domaine de la presse quotidienne et le second favorisant l'entreprise privée dans le développement des industries culturelles), Sauvageau prédit un désengagement progressif de l'Etat dans ses fonctions de réglementation et d'intervention directe au profit de sa fonction d'aide au développement. La même remarque s'applique au gouvernement québécois qui, dans son document Les communications au Québec: un futur simple?, ne fait pas mystère de ses intentions.

Rappelant enfin que c'est parce que les pays du Tiers-monde ont lancé ce débat international sur le déséquilibre mondial de l'information qu'on célèbre aujourd'hui l'Année mondiale des communications, Florian Sauvageau souhaiterait qu'on prenne conscience que nous vivons sensiblement les mêmes problèmes que les pays du Tiers-monde en matière d'information étrangère.

«On n'a pas de correspondants à l'étranger et on voit le monde avec les yeux des Américains, des Anglais et des Français et leurs agences de presse». A défaut de pouvoir se payer des correspondants, Sauvageau invite les médias québécois à diversifier leurs sources d'information en s'abonnant à de petites agences parallèles et en faisant plus souvent le point sur ce qui se passe ailleurs dans le monde.

## MINI-ENQUÊTE DE LA PRESSE AUPRÈS D'UNE DOUZAINE D'ORGANISMES

# La presse informe bien, estime-t-on partout sauf au sein des syndicats

■ Même s'ils sont souvent très nuancés dans leurs commentaires, le patronat, les partis politiques ainsi que plusieurs groupes de pression estiment néanmoins que les médias d'information s'acquittent généralement bien de leur mission d'informer. Les centrales syndicales, par contre, sont unanimement mécontentes des organes de presse du Québec à qui elles reprochent essentiellement leur superficialité.

### DANIEL MARSOLAIS

Telles sont les principales conclusions d'une mini-enquête effectuée la semaine dernière par LA PRESSE auprès d'une douzaine d'organismes représentatifs de la société québécoise. Réalisée dans le cadre de la «Journée mondiale des communications», qui se fête aujourd'hui un peu partout dans le monde, ce sondage n'a évidemment aucune prétention scientifique. En conséquence, les conclusions qui s'en dégagent n'ont donc qu'une valeur indicative. Sans plus.

Les douze organisations suivantes, le Parti Québécois, le Parti libéral du Québec, la CSN, la CEQ, la FTQ, le Conseil du patronat, la Chambre de commerce de Montréal, le Conseil du statut de la femme, l'Archevêché de Montréal, Alliance-Québec, Mobilisation contre la misère et le Club de hockey les Nordiques ont accepté de répondre au questionnaire de LA PRESSE, lequel comportait quatre questions. La première, *Considérez-vous que les médias vous informent bien?*, avait pour but de mesurer le degré de satisfaction de ces divers groupes en regard de l'information qu'ils reçoivent des médias. La seconde, *Quelles sont les lacunes les plus évidentes des médias?*, visait à susciter la critique des médias. La troisième, *L'information que vous avez à transmettre se rend-elle sans trop de distorsion?*, visait à déterminer dans quelle mesure les médias déforment les messages qu'ils retrasmettent au public. Enfin, la dernière question, *Qui de la radio, la télé et la presse*

écrite est le meilleur informateur?, suggérait une hiérarchie qualitative des médias d'information.

De manière générale, la plupart des organisations interrogées estiment que les médias du Québec les informent bien. Comme nous l'avons mentionné précédemment, les trois gran-

des centrales syndicales, elles, n'hésitent pas à dire leur insatisfaction face au peu de profondeur que manifestent les médias d'information dans le traitement de la nouvelle. Les organisations ouvrières ne sont cependant pas les seules à critiquer les organes de presse. Ghislain Dufour, par exemple, le vice-président exécutif du Conseil du patronat, fait observer que surabondance et bonne information ne sont pas nécessairement synonymes. Louise Robic, la présidente du Parti libéral du Québec, croit que les médias informent bien leur public, mais tient à souligner, surtout à l'intention des journalistes de la presse écrite, qu'ils feraient mieux leur travail d'informateur s'ils étaient plus objectifs et moins partisans. Sylvain Simard, président de l'exécutif national du Parti Québécois, estime de son côté que l'information véhiculée dans nos médias est abondante et de qualité, mais il ne peut s'empêcher lui aussi de reprocher aux médias leur manque de profondeur. Il déplore également cette «tendance à la chronique» qui semble se développer dans les grands quotidiens nationaux.

A l'image de la démocratie,



re remarque, dit-il, vaut également pour le service des nouvelles de la Société Radio-Canada. A l'instar de Soeur Lise Vincent, de Mobilisation contre la misère, qui aimerait que les médias soient plus attentifs aux groupes populaires et aux individus qui travaillent pour des causes peu connues, Janine Deshaies



les médias sont, par définition, imparfaits. Pour Clément Gauthier, adjoint à l'exécutif à la CSN, les médias versent trop dans le sensationnalisme. Telle, d'ailleurs, qu'ils en oublient le sens des événements. Fernand Daoust, secrétaire général de la FTQ partage cette opinion comme du reste la plupart des répondants. Il attribue pour sa part ces faiblesses à un manque de ressources. Les reproches du représentant du Conseil du patronat rejoignent pour l'essentiel ceux des syndicalistes. M. Dufour ajoute cependant qu'il y a trop de commentaires dans l'information. Le porte-parole de la Chambre de commerce de Montréal, André Vallerand, blâme de son côté les médias qui agissent trop souvent comme «des justiciers» sociaux. Mme Louise Robic croit que le manque de formation des journalistes en général et en politique en particulier constitue l'une des grandes faiblesses de nos médias. Le porte-parole du PQ, Sylvain Simard, fait grief aux organes de presse d'être d'abord des véhicules commerciaux et il les accuse de trop refléter l'opinion des propriétaires. Cette dernière

du CSF souhaiterait que l'on consacre plus de temps et d'énergie à des dossiers sur la condition des femmes. Le président des Nordiques considère que le manque de maturité des jeunes reporters sportifs est une des lacunes les plus évidentes des médias québécois. Dans quelques années, s'empresse-t-il d'ajouter, ce seront les meilleurs d'Amérique du Nord. Me Abut note enfin que la presse nationale ne rend pas assez compte de ce qui se passe en province.

### L'exactitude du message

Bien qu'ils ne soient pas complètement à l'abri de la critique, les médias d'ici ont quand même une assez bonne réputation d'intégrité. Au moins la moitié des organismes interrogés déclarent en effet que leur message est rapporté sans distorsion par les médias. Il s'agit de Mobilisation contre la misère, de l'Archevêché de Montréal, de la Chambre de commerce de Montréal, du Conseil du statut de la femme, d'Alliance-Québec et des Nordiques. La réponse des autres est beaucoup plus nuancée. Pour la CSN, la distorsion du message est directement liée à la charge émotive

qu'il contient. Dans le cas d'un conflit de travail comme celui de la CTCUM, par exemple, la centrale syndicale affirme qu'elle aura énormément de peine à faire valoir son point de vue en raison du caractère impopulaire des conflits qui ont lieu dans les services publics. S'il admet que les messages de la FTQ ne sont généralement pas déformés, Fernand Daoust note toutefois que certains dossiers mis de l'avant par sa centrale ne parviennent pas à percer dans les médias. La question de la création d'un Fonds de solidarité, par exemple, n'a jamais été étudié ni traité à son mérite, soutient-il. Le Conseil du patronat note qu'en période politique active (de décembre à juin) le message du CPQ passe moins bien. Privilégiant la conférence de presse «parce que notre message passe mieux ainsi qu'un simple communiqué sur Telbec», le vice-président du CPQ éprouve occasionnellement les mêmes frustrations que le secrétaire général de la FTQ. La présentation d'un mémoire étoffé ayant nécessité trois mois de recherche nous vaudra 25 lignes agates dans le journal de demain, soit exactement le même espace que notre position (archiconnue) sur une grève du transport en commun, note-t-il avec déception. Au Parti Québécois, on admet que les messages passent bien quand le parti va bien. Quand l'humeur de l'opinion sur le parti est mauvaise, le message passe difficilement. «Il y a 18 mois, souligne Sylvain Simard, on disait du gouvernement péquiste qu'il était un bon administrateur. Aujourd'hui, avec la crise, on dit exactement le contraire».

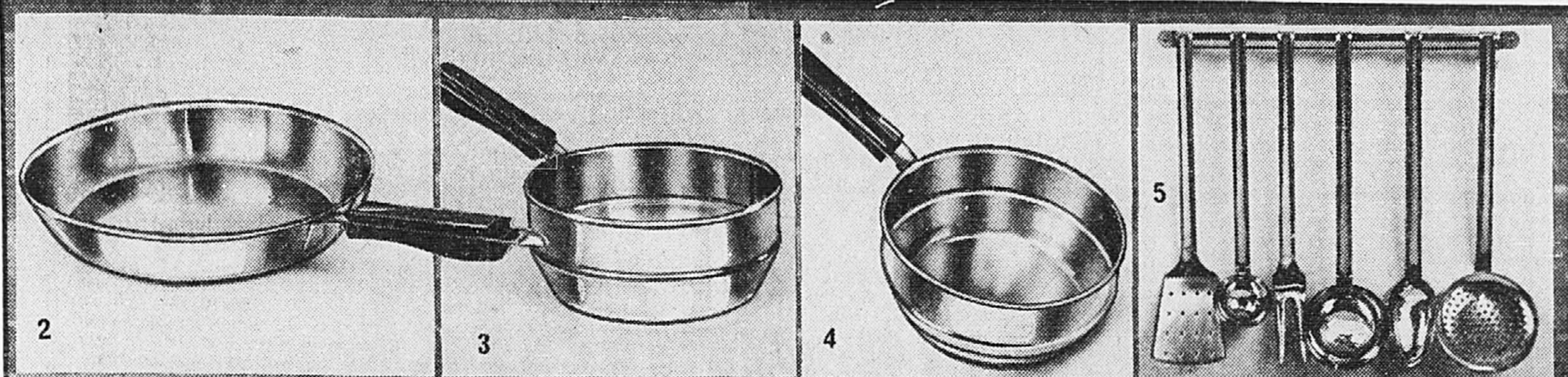
### La presse écrite: meilleur informateur

Que ce soit parce qu'elle traite les sujets plus en profondeur que la radio ou la télévision ou parce qu'elle détermine le contenu des médias électroniques, une pluralité de répondants estime que la presse écrite est le meilleur informateur. On reconnaît néanmoins, en conclusion, la complémentarité de chacun des médias.

# Rabais 40%

## Simpsons, c'est la solution!

### Batterie acier inoxydable «Lagostina»



(259.95) vente

# 155<sup>97</sup>

batterie 7 pcs

D'Italie... superbe batterie acier inoxydable «Lagostina» à fonds aluminium pour répartition uniforme de la chaleur et robustesse accrue. Vous obtiendrez de succulents résultats à tout coup. Profitez de cette aubaine... et «Buon appetito!»

1. Batterie 7 pcs comprend: casseroles couvertes 1.2 et 1.6 litre, cocotte couverte 5.5 litres et poêle ouverte 24 cm.

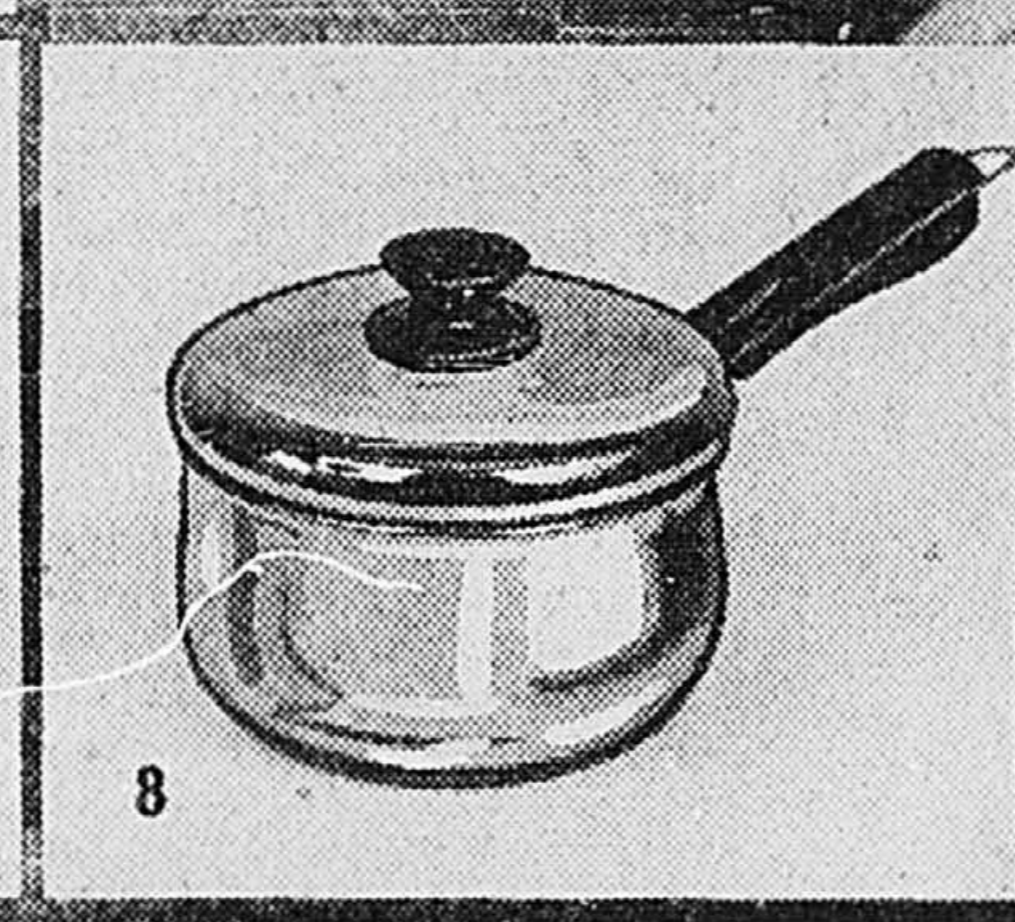
**Éléments libres**

2. Poêle ouverte 26 cm.....(64.95)	<b>38<sup>97</sup></b>
3. Récipient étuveuse 20 cm.....(49.95)	<b>29<sup>97</sup></b>
4. Récipient bain-marie 20 cm.....(49.95)	<b>29<sup>97</sup></b>
5. Ens. 7 ustensiles.....(44.95)	<b>26<sup>97</sup></b>
6. Fait-tout couvert 8.5 litres.....(142.95)	<b>85<sup>77</sup></b>
7. Autocuiseur 7 litres.....(129.95)	<b>77<sup>97</sup></b>
8. Casserole couverte 1.6 litre.....(67.95)	<b>40<sup>77</sup></b>
Non représentés:	
8A. Casserole couverte 2.4 litres.....(72.95)	<b>43<sup>77</sup></b>
8B. Casserole couverte 3.2 litres.....(77.95)	<b>46<sup>77</sup></b>
9. Cocotte couverte 5.5 litres.....(119.95)	<b>71<sup>97</sup></b>

Les prix ordinaires de Simpsons sont entre parenthèses.

Rayon 426, articles ménagers, au cinquième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez... ou  
**COMPOSEZ**  
**842-7221**



**En passant...**

un délicieux repas vous attend au restaurant "La Bonne Bouffe" au deuxième, centre-ville. Sirotez une bière ou dégustez un vin et préparez-vous à une expérience unique en magasinage chez Simpsons.



1 123 456 789 0



AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS



**APPEL D'OFFRES**

PROJET NO: 455-10-9866-02 concernant les travaux pour la réalisation d'un ensemble d'habitation comprenant dix-huit (18) logements dans la municipalité de KANGIRISUK, district électoral de l'Ungava, selon un contrat à forfait pour fournir la main-d'œuvre seulement dans la réalisation de la construction de quatre (4) jumelés et la rénovation de dix (10) logements de type R-1.

CONDITION: Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs généraux ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec et détenant une licence en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction.

INFORMATION: Les entrepreneurs généraux et les sous-traitants obtiendront tous renseignements, ainsi que le dossier de soumission complet au bureau de l'habitation nordique de la Direction générale du bâtiment de la Société d'habitation du Québec, 1039 de la Chevrotière, Complexe «G», 26e étage, Québec, G1R 4Z3, tél. (418) 643-9104, contre un dépôt non remboursable de cinquante dollars (50,00\$), sous forme de chèque visé émis à l'ordre de la Société d'habitation du Québec. Toute autre forme de dépôt sera refusée.

GARANTIE DE SOUMISSION: Sous forme de cautionnement au montant de dix (10) mille dollars (80 000,00\$), ou de chèque visé, ou d'obligations conventionnelles au porteur émises ou garanties par le gouvernement du Québec ou du Canada et dont l'échéance ne dépasse pas 5 ans, au montant de quarante mille dollars (40 000,00\$). Toutes les garanties devront être valides pendant 45 jours à partir de la date de l'ouverture des soumissions.

CLÔTURE DES SOUMISSIONS: A quinze (15) heures (heure locale en vigueur), mardi le 14 juin 1983, à la Société d'habitation du Québec, au bureau de l'habitation nordique de la Direction générale du bâtiment, sis au 1039 de la Chevrotière, Complexe «G», 26e étage, Québec, local 26.109, ou se tiendra l'assemblée publique d'ouverture des soumissions à l'heure et la date de clôture ci-dessus précises.

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

CONSULTATION DES DOCUMENTS:  
— Association de la Construction de Montréal et de Québec  
— Association Provinciale des Constructeurs d'Habitations du Québec inc.

N.B.: Les formules fournies par la Société seront obligatoirement utilisées.

AVIS AUX SOUS-TRAITANTS:  
Les sous-traitants qui déposent leurs soumissions au Bureau des Soumissions déposées du Québec doivent le faire au plus tard jeudi le 9 juin 1983 à quatorze (14) heures, et leurs soumissions doivent être valables soixante (60) jours après leur dépôt.

Tous les sous-traitants doivent détenir une licence appropriée en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

Me Jean-Luc Lesage, notaire  
Secrétaire de la Société

# UN INCONNU SUCCÈDE À FAUTEUX Vignola quitte le GAM

Le candidat du GAM à la mairie de Montréal, l'automne dernier, M. Henri-Paul Vignola, n'a plus rien à voir avec cette formation politique qui compte trois représentants au conseil municipal.

L'ancien directeur de la police de la CUM a décidé de mettre fin à son expérience politique avec le Groupe d'action municipale dont il avait été le candidat surprise aux élections de novembre dernier.

**DENIS MASSE**

M. Vignola a communiqué sa décision à l'exécutif du parti il y a déjà quelque temps mais ses intentions étaient restées secrètes jusqu'à maintenant.

Cette formation politique qui n'avait rallié que 15 p. cent du suffrage aux élections de novembre, a également perdu il y a quelques jours le leader qu'elle avait depuis trois ans, M. Gaspard Fauteux.

Celui-ci a en effet remis sa démission six mois avant la fin de son mandat qui



photo Denis Courville, LA PRESSE  
**Marc Lebeau**

devait expirer à l'automne. Selon un porte-parole autorisé du parti, «il a préféré s'accorder un temps de réflexion et prendre un congé bien mérité».

En conséquence, les membres de l'exécutif ont prié un des leurs, M. Marc Lebeau, 27 ans, d'assurer l'intérim jusqu'au congrès d'automne.

Le nouveau président assume ses fonctions depuis un mois mais n'en avait soufflé mot à personne, préférant attendre une prochaine séance du conseil municipal, séance à laquelle il a assisté hier du haut des galeries réservées au public.

M. Lebeau, qui est chef de groupe au siège social de la United Auto Parts, à Montréal, a laissé entendre que le GAM organiserait à l'automne une campagne de financement dont l'objectif n'a pas encore été déterminé mais qui devrait au moins éponger le déficit de \$200 000 que son parti a encaissé au lendemain des élections.

Le nouveau président du GAM a été défait dans le quartier Louis-Hébert aux dernières élections.

## Le niveau des Mille-Iles baisse

Le niveau de l'eau de la rivière des Mille-Iles, qui avait été cause d'inondation la semaine dernière, a baissé de six pouces au cours du dernier week-end.

Le responsable de la division des mesures d'urgence de Laval, Yvon Royal, a déclaré, hier, que tout danger était définitivement écarté. L'eau baisse graduellement dans les rues touchées par cette inondation due aux pluies abondantes que le Québec a connues à la fin d'avril et au début de septembre.

Les 13 familles évacuées la semaine dernière ne retourneront pas dans leur maison avant le prochain week-end.

Afin de ne pas laisser le secteur des quartiers Laval-Ouest et Fableville touché par la montée de l'eau sans surveillance policière, des patrouilles en embarcation ont été organisées.

# Bons achats! Souliers et pantoufles tout confort à prix Simpsons abordables!



**29<sup>99</sup>** Bon achat Simpsons

1. PARTEZ DU BON PIED avec ces souliers de ville toujours recherchés. Élegant modèle fourreau en cuir, à construction «Tru-mocc». Vous les porterez en tout temps et en tous lieux! Noir ou brun. Pointures (avec 1/2): 7 à 11 et 12, largeur E.

Suggestion-cadeau pour la Fête des pères!

**solde**  
**9<sup>99</sup> ou 11<sup>99</sup>**

OFFREZ-LUI LE CADEAU DU CONFORT... avec ces pantoufles «Foamtreads» de «Kaufman». Il vous en saura gré. Choix de modèles, tous de fabrication canadienne. Pointures (avec 1/2): 7 1/2 à 11.

**solde 11<sup>99</sup>**

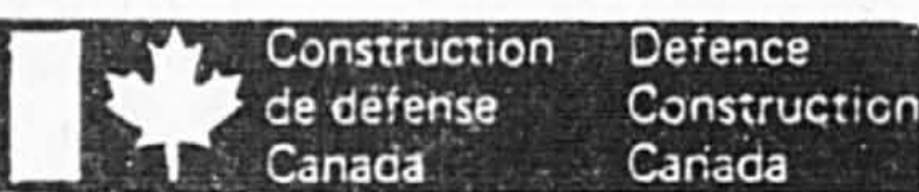
2. PANTOUFLES «FERRARI» en velours. Doublure tissu éponge. Vin (Série incomplète de pointures en marine ou brun).  
3. PANTOUFLES «RINGO» en tissu éponge brossé. Doublure tissu éponge. Vin. (Bleu aussi offert en pointures (sans 1/2) 7 à 11.)

**solde 9<sup>99</sup>**

4. PANTOUFLES «TITAN» en velours. Marine ou brun. (Vin aussi offert en série incomplète de pointures.)

Rayon 285, chaussures pour hommes, au deuxième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Pour achat en personne seulement.



DOSSIER: ML36210 hfc Montréal (Québec)  
Fourniture et installation du parement en vinyle, Garnison Maisonneuve.

Les documents constituant la soumission sont disponibles aux entrepreneurs principaux et aussi dans les deux langues officielles.

DATE DE FERMETURE le MARDI 14 juin 1983

DÉPÔT POUR DOCUMENTS: \$25

DOSSIER: ML36310 hfc Montréal (Québec)  
Fourniture et installation de nouvelles tours de refroidissement, Garnison de Longue-Pointe, bâtiment 15.

Les documents constituant la soumission sont disponibles aux entrepreneurs principaux et aussi dans les deux langues officielles.

DATE DE FERMETURE le MERCREDI 15 juin 1983

DÉPÔT POUR DOCUMENTS: \$25

DOSSIER: ML36410 hfc Montréal (Québec)  
Amélioration des réseaux de distribution d'énergie électrique à la garnison de Maisonneuve.

Les documents constituant la soumission sont disponibles aux entrepreneurs principaux et aussi dans les deux langues officielles.

DATE DE FERMETURE le MARDI 14 juin 1983

DÉPÔT POUR DOCUMENTS: \$25

Le secrétaire recevra jusqu'à 3 heures de l'après-midi (heure avancée de l'Est), les soumissions sous pli cachetés, dont les enveloppes indiqueront le contenu et seront adressées au soumissionnaire.

Les plans, devis et les formules de soumission sont disponibles pour examen aux bureaux de l'Association des constructeurs aux endroits suivants:

Montréal, Ville de Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières, ainsi qu'à notre bureau régional à Montréal.

Les intéressés pourront se procurer les documents de soumissions en adressant leur demande à notre Service des plans, à l'adresse ci-dessous, ou téléphoner l'indicateur régional 613-998-9549, ou télex 053-3726 / 053-3727. Cette demande devra être accompagnée du dépôt stipulé ci-dessus, payable à l'ordre de Construction de Défense (1951) Limitée.

Un dépôt de garantie, si nécessaire, au montant indiqué dans les documents devra accompagner chaque soumission.

W.J. Mulock, secrétaire  
Construction de Défense (1951) Limitée  
Billings Bridge Plaza  
12e étage, Immeuble SBI  
2323 Promenade Riverside  
Ottawa, Ontario



**APPEL D'OFFRES**

LES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées, au Chef, politique et administration des marchés région du Québec. Travaux publics Canada, 2001, rue University, 18e étage, Montréal (Québec) H3A 1K3 seront reçues jusqu'à 15:00, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entreprise du bureau de distribution des plans, à l'adresse ci-dessus (téléphone: 283-2497).

**SERVICE**

Appel d'offres no 83M-112P  
Pour: Emploi et Immigration Canada  
Nettoyage intérieur et entretien du terrain.  
2920, rue Notre-Dame  
LACHINE (Québec)

Date limite: le mardi 14 juin 1983

Dépôt: Nil

Renseignements: Tél.: (514) 283-2497  
283-6554  
283-6656

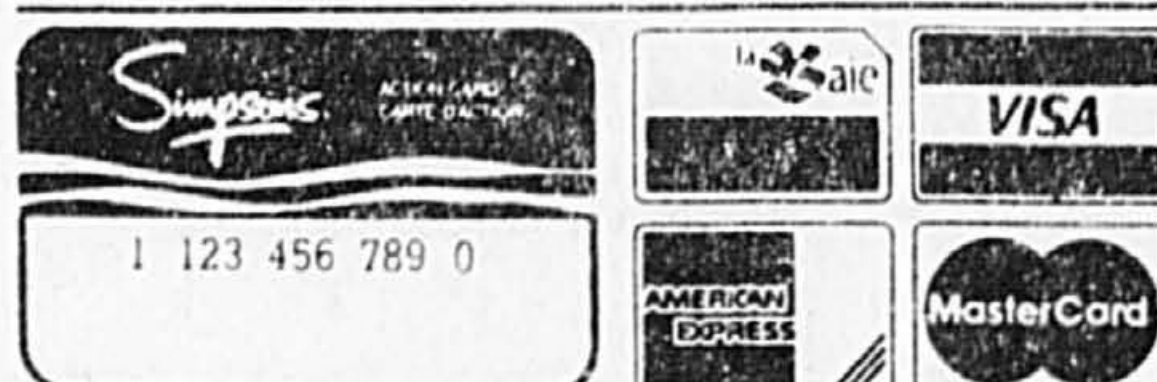
**INSTRUCTIONS**

Le ministre ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.



**RÉNOVATIONS  
INNOVATIONS**

Vous cherchez un investissement-mode de choix? Rendez-vous au rayon des complets pour hommes, au deuxième, centre-ville. Vous y trouverez les créations des manufacturiers les plus réputés.



POUR UNE QUATRIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE

# Beaucoup moins d'incendies au Québec

■ Pour la quatrième année consécutive, le nombre d'incendies au Québec a connu une diminution importante. De 22 064 qu'il était en 1979, le nombre d'incendies est passé à 17 437 en 1982.

Les pertes de vie attribuables aux incendies ainsi que les pertes matérielles sont aussi en régression. Dans le premier cas, il y a eu 151 décès en 1982 comparativement à 178 en 1981.

**RAYMOND GERVAIS**

1981. En ce qui concerne les pertes matérielles, celles-ci sont passées de \$307 451 806 en 1981 à \$293 705 611 en 1982, soit une diminution de 4,5 p. cent.

Par ailleurs, on

note que les décès ont été plus fréquents lors d'incendies qui se sont déclarés la nuit, au cours des week-end et de l'hiver. En fait, 40 p. cent des personnes décédées dans un incendie sont mortes au cours de leur sommeil. L'imprudence serait responsable de 46 p. cent des incendies mortels dont l'origine est connue.

C'est ce qui se dégage du prochain rapport sur les pertes et causes des incendies au Québec que publiera à l'automne le ministre des Affaires municipales.

Les défaillances mécaniques ou électriques et l'imprudence sont à l'origine de plus de la moitié des incendies déclarés au Québec en 1982. Les incendies d'origine criminelle ou suspects sont responsables de 1 762 feux tandis que les appareils de chauffage constituent une cause d'incendie qui ne cesse de croître.

L'importance relative de l'imprudence comme cause d'incendie a légèrement diminué en 1982 par rapport à 1981. Ce sont les appareils de

cuisson et les articles des fumeurs qui sont les principales causes des incendies reliés à l'imprudence. Même si les appareils de chauffage ne sont responsables que dans une proportion de 16 p. cent des causes d'incendies et de

13 p. cent du montant des pertes matérielles, ils constituent néanmoins une inquiétude croissante. En effet, le nombre de ces incendies a augmenté de 13,7 p. cent pour la période de 1977-79 à 1980-82 et les pertes matérielles

ont pour leur part augmenté de 20,8 p. cent pour la même période. C'est surtout le chauffage au bois qui dans une proportion de 53 p. cent est responsable de cette augmentation de ce type d'incendie.

**SOLITUDE?**



Club de rencontre  
Les amis des arts  
842-3903

## La terre tremble à St-Fidèle

■ RIVIERE-DU-LOUP (PC) — Une secousse sismique a été enregistrée à 22 heures dimanche soir sur la rive-nord de Saint-Laurent.

Elle a été ressentie sur la rive nord du fleuve à l'embouchure de Saint-Fidèle et de Kamouraska.

L'épicentre se situait au milieu du Saint-Laurent.

La secousse avait une amplitude de quatre degrés à l'échelle de Richter.

# Bien en forme!

## À vos marques, prêts... partez pour le Club athlétique Simpsons!

Faire de l'exercice... une façon amusante de se garder en forme... et Simpsons, c'est la solution! Que ce soit pour votre course matinale de 2 km ou votre cours d'éducation physique, nous avons les tenues et les accessoires d'exercice qu'il vous faut, à prix abordables!

- 26<sup>99</sup>** Bon achat Simpsons  
BLOUSONS «K-WAY» en léger nylon. Versatiles et confortables. Tailles «K-Way» 3A à 8 comprenant: 6 à 16 pour dames, 36 à 44 pour hommes; tailles 28-38.
- BLOUSON À GLISSIÈRE PLEINE LONGUEUR. Blanc, marine, jaune, rouge ou bleu ciel.
  - PANTALON À GLISSIÈRES AUX JAMBES. Blanc, marine ou jaune.

**23<sup>99</sup>** Bon achat Simpsons  
3. BLOUSON FOURREAU À DEMI-GLISSIÈRE. Blanc, marine, jaune, rouge ou bleu ciel.

**21<sup>99</sup>** Bon achat Simpsons  
PANTALON STYLE RUGBY, EN TWILL COTON.

- Pour hommes: marine, naturel ou tan. TP (28), P(30-32), M(34-36), G(38).
- Pour dames: marine, naturel ou turquoise. TP(8), P(10-12), M(14), G(16).

Venez... ou  
**COMPOSEZ**  
842-7221

- \$24** Bon achat Simpsons  
SEYANTS COLLANTS D'EXERCICE «SPEEDO». Coton et «Lycra» spandex pour confort sans pareil. P(8-10), M(12), G(14-16)
- MODÈLE SANS MANCHES. Noir, rouge, fuchsia, turquoise ou bleu roi.
  - MODÈLE MANCHES CAPE. Fines rayures. Turquoise/blanc, marine/rouge, bleu roi/blanc ou fuchsia/blanc.
  - MODÈLE SANS MANCHES. Rayures ton blanc sur bleu roi, fuchsia, turquoise ou violette.

**\$14** Bon achat Simpsons  
9. COLLANTS ASSORTIS AVEC SOUS-PIEDS. Blanc, marine, turquoise ou bleu roi.

**119<sup>99</sup>** Bon achat Simpsons  
10. CYCLE-EXERCISEUR DE QUALITÉ. Composantes mécaniques complètement renforcées pour robustesse et sécurité. Contrôle de la tension 4 vitesses. Tachymètre/odomètre montés sur console. Minuterie 60 minutes. Guidon et selle réglables. Assemblage partiel requis. Idéal pour garder la forme à l'année longue! Contrôle no 74067.

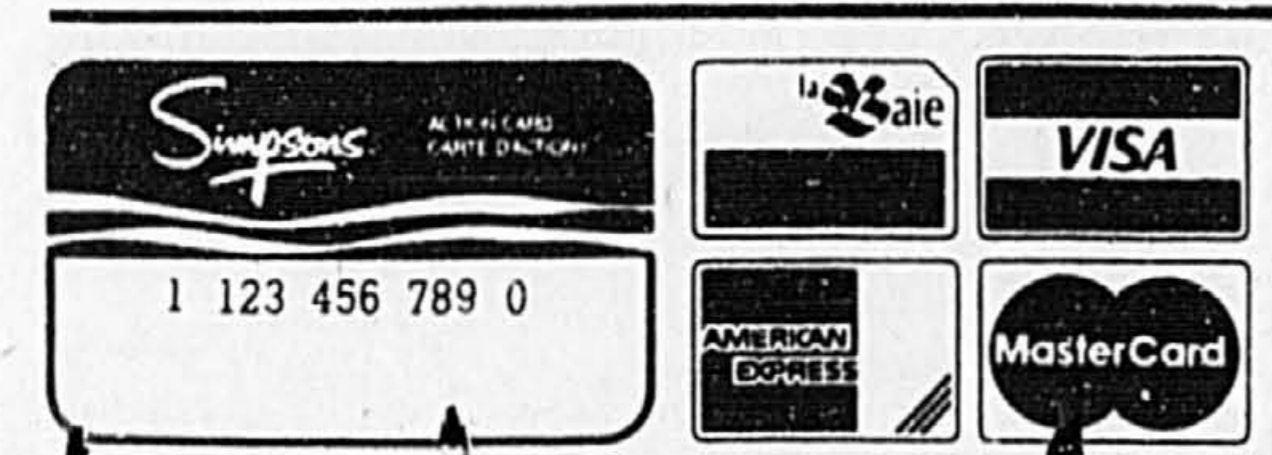
Rayon 469, Club athlétique Simpsons, au septième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.



**FESTIVAL INTERNATIONAL DU SPECTACLE POUR ENFANTS**  
Terre des Hommes du 21 au 29 mai.  
Kiosque d'information chez Simpsons, centre-ville, entrée Metcalfe nord.  
Maintenant jusqu'au 21 mai, de 10h à 16h.  
Les 19 et 20 mai, aussi de 18h à 20h.



1 23 456 789 0



AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS

**APPEL D'OFFRES**

**PROJET:**  
Construction  
Centre Sportif et Culturel  
St-Gabriel-de-Brandon

**PROPRIÉTAIRE:**  
La Corporation du Centre Sportif et Culturel Inc.  
103, rue St-Eustache, C.P. 1078  
St-Gabriel-de-Brandon, P.Q. J0K 2N0

**ARCHITECTES:**  
Les Architectes  
Carrière, Woodrough  
140, rue St-Eustache no 306  
St-Eustache, (P.Q.) J7R 2K9

**INGÉNIEURS EN CHARPENTE, MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ:**  
Les Consultants Dessau Inc.  
1200 ouest, boul. St-Martin  
Chomedey, Laval, P.Q.

La Corporation du Centre Sportif et Culturel Inc. demande des soumissions pour la construction du Centre Sportif et Culturel St-Gabriel-de-Brandon.

Seuls sont autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les entrepreneurs de construction au sens de la Loi sur la qualification des entrepreneurs de construction (1975, L.Q., chapitre 53) qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les entrepreneurs généraux pourront se procurer les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements au bureau des architectes et au bureau de M. Pierre Yanakis, 103 rue St-Gabriel à St-Gabriel-de-Brandon, (P.Q.) J0K 2N0 contre un dépôt de \$100.00 (cent dollars) sous forme de chèque certifié, qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état dans les trente jours (30) qui suivent l'ouverture des soumissions.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé fait à l'ordre du propriétaire d'un montant égal à au moins 10% du montant de la soumission ou d'un cautionnement de soumission, établi au même montant valide pour une période de soixante jours (60) de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun égal à cinquante pour cent (50%) du montant du contrat.

Les soumissions (l'original et deux copies) dans des enveloppes cachetées et adressées au soumissionneur reçues à l'Hôtel de Ville de St-Gabriel-de-Brandon jusqu'à onze heures, heure en vigueur localement, le vendredi troisième jour du mois de juin 1983, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

L'entrepreneur soumissionnaire a la responsabilité de s'assurer que les sous-traitants qu'il a choisis dans les spécialités ci-dessus mentionnées lui fourniront, à leurs frais, un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun pour 50% du prix du contrat de la spécialité.

Les soumissions des sous-traitants énumérés ci-après seront accompagnées d'un chèque visé d'un montant égal à au moins 10% du montant de leurs soumissions, fait à l'ordre du propriétaire, ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant, valide pour 60 jours (soixante) de la date d'ouverture des soumissions.

**SOUS-TRAITANTS:**  
Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelque autre des soumissions reçues.

M. Paul Yanakis, président  
Corporation du Centre Sportif et Culturel St-Gabriel-de-Brandon

**Société d'habitation du Québec**

**APPEL D'OFFRES**

**PROJET No 455-10-9646-02** concernant les travaux pour la réalisation d'un ensemble d'habitation comprenant dix-neuf (19) logements dans la municipalité de KULUJARAAPIK, district électoral de l'Ungava, selon un contrat à forfait pour fournir la main-d'œuvre seulement dans la réalisation de la construction de quatre (4) jumelés et la rénovation de onze (11) logements de type R-1.

**CONDITION:** Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs généraux ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec et détenant une licence en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction.

**INFORMATION:** Les entrepreneurs généraux et les sous-traitants obtiendront tous renseignements, ainsi que le dossier de soumission complet au bureau de: Habitation nordique de la Direction générale du bâtiment de la Société d'habitation du Québec, 1039 de la Chevrotière, Complexe «G», 25e étage, Québec G1B 4Z3, tél. (418) 643-9104, contre un dépôt non remboursable de cinquante dollars (50,00\$), sous forme de chèque visé émis à l'ordre de la Société d'habitation du Québec. Toute autre forme de dépôt sera refusée.

**GARANTIE DE SOUMISSION:** Sous forme de cautionnement au montant de quatre-vingt-cinq mille dollars (85 000,00 \$), ou de chèque visé, ou d'obligations conventionnelles au porteur émises ou garanties par le gouvernement du Québec ou du Canada et dont l'échéance ne dépasse pas 5 ans, au montant de quarante-deux mille cinq cents dollars (42 500,00 \$). Toutes les garanties devront être valides pendant 45 jours à partir de la date d'ouverture des soumissions.

**CLÔTURE DES SOUMISSIONS:** À quinze (15) heures (heure locale en vigueur), mardi le 14 juin 1983, à la Société d'habitation du Québec, au bureau de l'habitation nordique de la Direction générale du bâtiment, sis au 1039 de la Chevrotière, Complexe «G», 25e étage, Québec, local 26.109, où se tiendra l'assemblée publique d'ouverture des soumissions à l'heure et à la date de clôture ci-dessus précisées.

**LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC** ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

**CONSULTATION DES DOCUMENTS:**  
— Association de la construction de Montréal et de Québec  
— Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec Inc.

**N.B.:** Les formules fournies par la société seront obligatoirement utilisées.

**AVIS AUX SOUS-TRAITANTS:**  
Les sous-traitants qui déposent leurs soumissions au Bureau des soumissions déposées du Québec doivent le faire au plus tard jeudi le 9 juin 1983 à quatorze (14) heures, et leurs soumissions doivent être valables soixante (60) jours après leur dépôt. Tous les sous-traitants doivent détenir une licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

Me Jean-Luc Lesage, notaire  
Secrétaire de la Société

**Cégep de Saint-Laurent**

Le CÉGEP de St-Laurent sollicite des soumissions pour un contrat d'entretien et de réparation pour ses appareils d'informatique tels que: micro-ordinateurs, terminaux-écrans, imprimantes, de marque North Star, Hazeltine, Elif, Xerox, Hewlett Packard, Digital, Printronix.

Les intéressés peuvent se procurer les documents de soumission au bureau du Régisseur des services de l'approvisionnement situé au 625 boulevard Ste-Croix, St-Laurent, local B-22E entre 8h et 16h30 du lundi au vendredi.

Les soumissions seront ouvertes le mardi 7 juin 1983 à 14h30 dans la salle de réunion du service de l'équipement, local B-22G.

Le Collège se réserve le droit d'accepter ni la plus basse ni toute autre soumission.

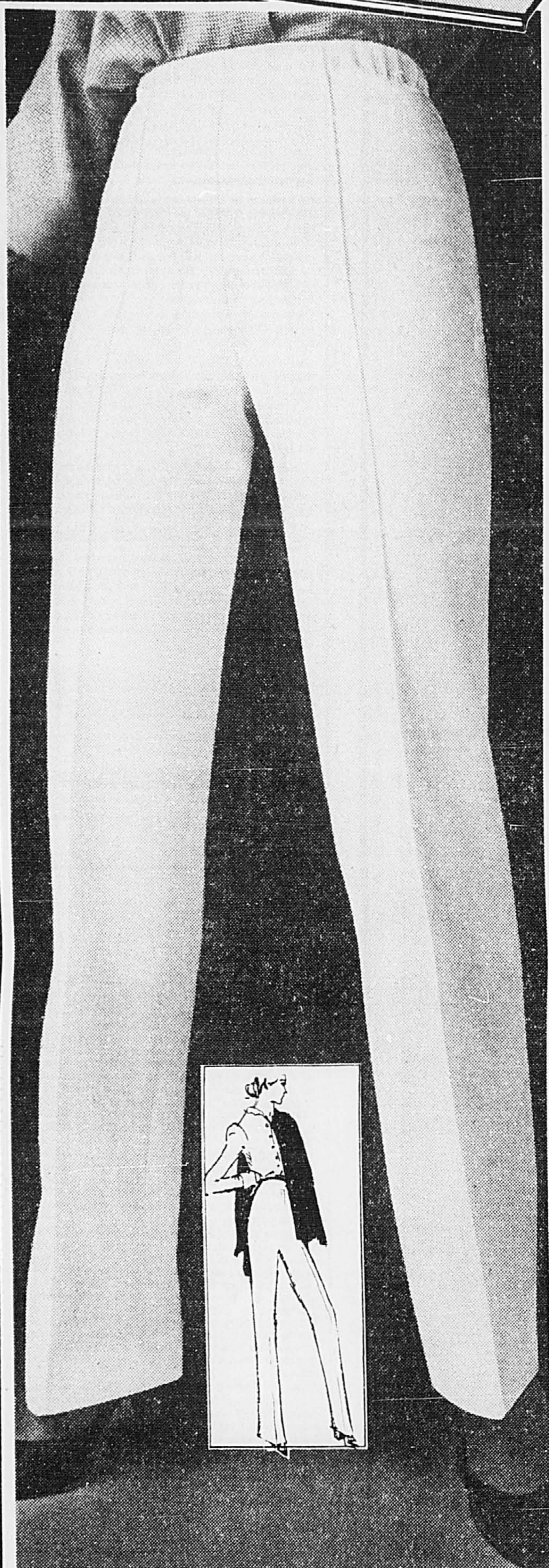
Jacques BÉLANGER  
Directeur des services administratifs

10  
5 00 25

# Au petit budget

**VISITEZ LE NOUVEAU RAYON  
«AU PETIT BUDGET» CHEZ SIMPSONS.  
UNE FOULE DE VÊTEMENTS  
À BAS PRIX VOUS Y ATTEND..  
MAINTENANT AU CINQUIÈME CENTRE-VILLE**

Articles aussi offerts à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.



**999**

### Pantalon extensible fait au Canada pour dames

Rehaussez votre garde-robe sport avec ce pantalon classique extensible pour tailles moyennes. Polyester sans souci dans un choix de deux modèles fourreau. Tricot point piqué. Marine, blanc, noir ou beige.

Tailles moyennes 10 à 20. (Orig. \$22)

Rayon 617, vêtements sport à prix modiques pour dames, au cinquième, centre-ville.

Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Pour achat en personne seulement



**8999**

Prix Simpsons

### Offre à succès répétée! Superbe complet 3 pièces pour hommes

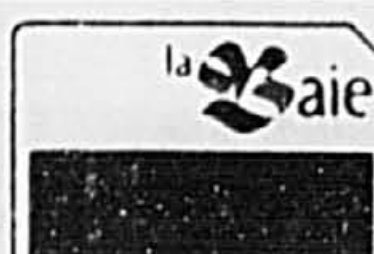
Notez les touches-mode qui laissent supposer que vous avez payé beaucoup plus cher. Modèle classique à devant droit, revers crantés et fente centre-dos. Confectionné avec minutie en un tissu polyester/laine idéal pour les temps chauds. Attractive sélection de rayures, quadrillés et ton unis en gris, bleu, beige ou brun. Tailles 38 à 46 pour la plupart des statures.

Rayon 260, vêtements à prix modiques pour hommes, au cinquième, centre-ville

Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Pour achat en personne seulement

**Simpsons** MD



#### HEURES D'OUVERTURE:

Lundi au mercredi 9h30 à 18h  
Jeudi et vendredi 9h30 à 21h  
Samedi 9h à 17h

COMPOSEZ: 842-7221

CENTRE-VILLE - Ste-Catherine et Metcalfe

FAIRVIEW - Pointe-Claire

GALERIES D'ANJOU - Ville d'Anjou

LE CARREFOUR LAVAL - Chomedey, Laval

LES PROMENADES ST-BRUNO - St-Bruno